

Département de la Corrèze

RECUEIL DES **ACTES ADMINISTRATIFS**

SÉANCE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DU 23 JUILLET 2021

Avertissement

Le recueil comporte les délibérations du Conseil Départemental présentant un caractère réglementaire, dont la publication est prévue.

Le texte intégral des actes cités dans le Recueil peut être consulté à la **Direction des Affaires Générales et des Assemblées** à l'Hôtel du Département "Marbot" - 9, rue René et Emile Fage - B.P. 199 - 19005 TULLE CEDEX et sur le site Internet du Département www.correze.fr



SOMMAIRE



Commission des Finances, des Affaires Générales et de la Transition Ecologique

CD.2021.07.23/301	INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS DEPARTEMENTAUX	p.3
CD.2021.07.23/302	FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS	p.10
CD.2021.07.23/303	FONCTIONNEMENT DU CABINET	p.17
CD.2021.07.23/304	COMMISSIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL : FIXATION DU NOMBRE ET DESIGNATION DES MEMBRES	p.22
CD.2021.07.23/305	ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL DEPARTEMENTAL	p.28
CD.2021.07.23/306	REPRESENTATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU SEIN DES INSTANCES DIVERSES ET ORGANISMES EXTERIEURS	p.51

Réunion du 23 juillet 2021

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

RAPPORT DU PRÉSIDENT

COMMISSION

Commission des Finances, des Affaires Générales et de la Transition Ecologique

OBJET

INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS DEPARTEMENTAUX

RAPPORT

L'indemnité de fonction a pour objet de compenser de manière forfaitaire la réduction des activités personnelles voire professionnelles des élus et de couvrir les frais courants inhérents à l'exercice de leur mandat.

Elle peut donc se cumuler avec des revenus tirés d'une activité professionnelle, des allocations de retour à l'emploi ou encore une pension de retraite.

Les taux maximums des indemnités de fonction dépendent de la strate démographique de la collectivité et du mandat des élus. Ces indemnités sont déterminées par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique. À chaque revalorisation du point d'indice de la fonction publique, les indemnités des élus locaux sont automatiquement augmentées.

Les indemnités de fonction, fixées par l'organe délibérant dans les trois mois suivant son installation, constituent une dépense obligatoire pour la collectivité.

REGIME INDEMNITAIRE

1. Fondement légal

L'article L.3123-17 du code général des collectivités territoriales modifié par l'article 83 de la loi relative à la démocratie de proximité, permet d'ajouter des majorations, propres aux fonctions exercées au sein du Conseil Départemental (Président, Vice-Président, membre de la Commission Permanente).

Dans un département de moins de 250 000 habitants, les indemnités de fonction maximales correspondent ainsi :

- Pour le Président à l'indice brut terminal de la fonction publique majoré de 45%
- Pour un conseiller à 40% de l'indice brut terminal de la fonction publique
- Pour un vice-président titulaire d'une délégation à l'indemnité maximale d'un conseiller départemental majorée de 40%
- Pour un membre de la Commission Permanente à l'indemnité d'un conseiller majorée de 10%.

A titre d'information, au 1^{er} juillet 2021, l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique est l'indice brut 1027 soit l'indice majoré 830 qui peut être revalorisé par décret ministériel. Sa valeur, à cette date, est de 3889.40 euros.

2. Détermination du taux des indemnités

Je propose à l'Assemblée plénière les taux suivants :

Catégorie	Base de référence	Majoration	Montant Brut mensuel en vigueur au 1 ^{er} juillet 2021
Président	Indice brut terminal de la fonction publique	+ 45%	5 639.63€
Conseiller Départemental	40% du traitement brut afférent à l'indice brut terminal de la fonction publique	-	1 555.76€
Membre de la Commission Permanente	Indemnité maximale de Conseiller Départemental	+ 10 %	1 711.34€
Vice-Président	Indemnité maximale de Conseiller Départemental	+ 40 %	2 178.06€

3. Tableau nominatif des indemnités de fonction

Conformément à l'article 78 de la loi 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, le tableau récapitulatif des indemnités des membres du Conseil Départemental résultant des dispositions ci-dessus, figure en annexe du présent rapport.

Il est à préciser que ces indemnités sont ouvertes à compter du 1^{er} jour du mois d'installation du nouveau Conseil Départemental.

4. Réduction éventuelle des indemnités

En application de l'article L.3123-16 du code général des collectivités territoriales, le montant des indemnités que le Conseil Départemental alloue à ses membres est modulé en fonction de leur participation effective aux séances plénières et aux réunions des commissions dont ils sont membres. La réduction éventuelle de ce montant ne peut dépasser, pour chacun des membres, la moitié de l'indemnité pouvant être allouée.

Les modalités d'applications de cette mesure seront transcrites dans le règlement intérieur du Conseil Départemental qui sera voté en Assemblée Plénière.

Je propose à l'Assemblée Départementale de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de ces dispositions.

Pascal COSTE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

EXTRAIT DE DELIBERATION

OBJET

INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS DEPARTEMENTAUX

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU l'article L.3123-16 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° CD.2021.07.01/004 du 1er juillet 2021 portant élection et désignation des vice-présidents et membres de la commission permanente,

VU la liste ci-annexée des Conseillers Départementaux présents ou ayant donné pouvoir,

VU le rapport n° CD.2021.07.23/301 en date du 23 juillet 2021, de M. le Président du Conseil Départemental,

Sur la proposition de Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Rapporteur,

DÉLIBÈRE

Article 1er : les indemnités de fonction des Conseillers Départementaux sont fixées comme suit, à compter du 1er jour du mois d'installation du nouveau Conseil Départemental :

Catégorie	Base de référence	Majoration	Montant Brut mensuel en vigueur au 1 ^{er} juillet 2021
Président	Indice brut terminal de la fonction publique	+ 45%	5 639.63€
Conseiller Départemental	40% du traitement brut afférent à l'indice brut terminal de la fonction publique	-	1 555.76€
Membre de la Commission Permanente	Indemnité maximale de Conseiller Départemental	+ 10 %	1 711.34€
Vice-Président	Indemnité maximale de Conseiller Départemental	+ 40 %	2 178.06€

Article 2 : en application de l'article L.3123-16 du code général des collectivités territoriales, le montant des indemnités que le Conseil Départemental alloue à ses membres est modulé en fonction de leur participation effective aux séances plénières et aux réunions des commissions dont ils sont membres. La réduction éventuelle de ce montant ne peut dépasser, pour chacun des membres, la moitié de l'indemnité pouvant être allouée. Les modalités d'application de cette mesure seront transcrites dans le règlement intérieur du Conseil Départemental qui sera voté en Assemblée Plénière.

Imputation budgétaire :

La dépense correspondante sera imputée sur le Budget Départemental :
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 930-210.

Adopté, à main levée, à l'unanimité.

Certifié conforme
Pascal COSTE
Président du Conseil Départemental

Transmis au représentant
de L'État le : 23 juillet 2021
Accusé réception en Préfecture n°19-221927205-20210723-2850-DE-1-1
Affiché le : 23 juillet 2021

Si vous désirez contester la présente délibération, vous devez saisir le Tribunal Administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa publication, au moyen de l'application Télérecours citoyens, accessible sur le site www.telerecours.fr ou par courrier à l'adresse suivante : 1 cours Vergniaud - 87000 LIMOGES.

EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL



L'an deux mille vingt et un et le vingt trois juillet, à neuf heures, le Conseil Départemental de la Corrèze s'est réuni à l'Hôtel du Département "Marbot" à Tulle.

Présents :

Monsieur Pascal COSTE, Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Madame Sandrine MAURIN, Monsieur Christophe PETIT, Madame Agnès AUDEGUIL, Madame Hélène ROME, Monsieur Francis COMBY, Madame Valérie TAURISSON, Monsieur Jean-Marie TAGUET, Madame Patricia BUISSON, Monsieur Franck PEYRET, Madame Pascale BOISSIERAS, Madame Emilie BOUCHETEIL, Monsieur Bernard COMBES, Madame Ghislaine DUBOST, Madame Marilou PADILLA-RATELADE, Monsieur Gérard SOLER, Madame Annick TAYSSE, Madame Stéphanie VALLÉE, Madame Claude CHIRAC, Madame Sophie CHAMBON, Monsieur Eric ZIOLO, Monsieur Didier MARSALEIX, Madame Sonia TROYA, Monsieur Sébastien DUCHAMP, Monsieur Philippe LESCURE, Monsieur Julien BOUNIE, Madame Jacqueline CORNELISSEN, Madame Rosine ROBINET, Monsieur Anthony MONTEIL, Madame Marie-Laure VIDAL, Monsieur Jean-Jacques DELPECH, Madame Frédérique MEUNIER, Monsieur Laurent DARTHOU, Madame Audrey BARTOUT, Monsieur Jean-Jacques LAUGA, Monsieur Jean-François LABBAT

Pouvoir :

Monsieur Christian BOUZON à Madame Pascale BOISSIERAS

Madame Sandrine MAURIN remplit les fonctions de secrétaire.

Le quorum étant atteint à l'ouverture de la séance et pendant l'examen de chacun des rapports et l'adoption de chacune des délibérations, le Conseil Départemental peut valablement siéger et délibérer.

ANNEXE

ECAPITULATIF DES INDEMNITES DE FONCTION DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX

Article 78 de la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité

NOM	PRENOM	MANDAT DETENU	MONTANT BRUT MENSUEL (en vigueur au 1er juillet 2021)
ARFEUILLERE	Christophe	Vice-président du Conseil Départemental	2 178,06 €
AUDEGUIL	Agnès	Membre de la Commission Permanente	1 711,34 €
BARTOUT	Audrey	Membre de la Commission Permanente	1 711,34 €
BOISSIERAS	Pascale	Membre de la Commission Permanente	1 711,34 €
BOUCHETEIL	Emilie	Membre de la Commission Permanente	1 711,34 €
BOUNIE	Julien	Membre de la Commission Permanente	1 711,34 €
BOUZON	Christian	Membre de la Commission Permanente	1 711,34 €
BUISSON	Patricia	Vice-présidente du Conseil Départemental	2 178,06 €
CHAMBON	Sophie	Membre de la Commission Permanente	1 711,34 €
CHAUFFOUR ROBINET	Rosine	Membre de la Commission Permanente	1 711,34 €
CHIRAC	Claude	Membre de la Commission Permanente	1 711,34 €
COMBES	Bernard	Membre de la Commission Permanente	1 711,34 €
COMBY	Francis	Vice-président du Conseil Départemental	2 178,06 €
CORNELISSEN	Jacqueline	Membre de la Commission Permanente	1 711,34 €
COSTE	Pascal	Président du Conseil Départemental	5 639,63 €
DARTHOU	Laurent	Membre de la Commission Permanente	1 711,34 €
DELPECH	Jean- Laurence	Membre de la Commission Permanente	1 711,34 €
DUBOST	Ghislaine	Membre de la Commission Permanente	1 711,34 €
DUCHAMP	Sébastien	Membre de la Commission Permanente	1 711,34 €
LABBAT	Jean- François	Membre de la Commission Permanente	1 711,34 €
LAUGA	Jean- Laurence	Membre de la Commission Permanente	1 711,34 €
LESCURE	Philippe	Membre de la Commission Permanente	1 711,34 €
MARSALEIX	Didier	Membre de la Commission Permanente	1 711,34 €
MAURIN	Sandrine	Vice-présidente du Conseil Départemental	2 178,06 €
MEUNIER	Frédérique	Membre de la Commission Permanente	1 711,34 €
MONTEIL	Anthony	Membre de la Commission Permanente	1 711,34 €
PADILLA RATELADE	Marilou	Membre de la Commission Permanente	1 711,34 €
PETIT	Christophe	Vice-président du Conseil Départemental	2 178,06 €
PEYRET	Franck	Vice-président du Conseil Départemental	2 178,06 €
ROME	Hélène	Vice-présidente du Conseil Départemental	2 178,06 €
SOLER	Gérard	Membre de la Commission Permanente	1 711,34 €
TAGUET	Jean-Marie	Vice-président du Conseil Départemental	2 178,06 €
TAURISSON	Valérie	Vice-présidente du Conseil Départemental	2 178,06 €
TAYSSE	Annick	Membre de la Commission Permanente	1 711,34 €
TROYA	Sonia	Membre de la Commission Permanente	1 711,34 €
VALLEE	Stéphanie	Membre de la Commission Permanente	1 711,34 €
VIDAL	Marie-Laure	Membre de la Commission Permanente	1 711,34 €
ZIOLO	Eric	Membre de la Commission Permanente	1 711,34 €

Réunion du 23 juillet 2021

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

RAPPORT DU PRÉSIDENT

COMMISSION

Commission des Finances, des Affaires Générales et de la Transition Ecologique

OBJET

FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS

RAPPORT

I - Cadre juridique

L'article L. 3121-24 du code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que :

« I. - Dans les conseils départementaux, le fonctionnement des groupes d'élus peut faire l'objet de délibérations sans que puissent être modifiées, à cette occasion, les décisions relatives au régime indemnitaire des élus.

Dans ces mêmes conseils départementaux, les groupes d'élus se constituent par la remise au président du conseil départemental d'une déclaration, signée de leurs membres, accompagnée de la liste de ceux-ci et de leur représentant. Ils peuvent se déclarer d'opposition. Sont considérés comme groupes minoritaires ceux qui ne se sont pas déclarés d'opposition, à l'exception de celui dont l'effectif est le plus élevé.

Dans les conditions qu'il définit, le conseil départemental peut affecter aux groupes d'élus, pour leur usage propre ou pour un usage commun, un local administratif, du matériel de bureau et prendre en charge leurs frais de documentation, de courrier et de télécommunications.

Le président du conseil départemental peut, dans les conditions fixées par le conseil départemental et sur proposition des représentants de chaque groupe, affecter aux groupes d'élus une ou plusieurs personnes. Le conseil départemental ouvre au budget du département, sur un chapitre spécialement créé à cet effet, les crédits nécessaires à ces dépenses, sans qu'ils puissent excéder 30 % du montant total des indemnités versées chaque année aux membres du conseil départemental.

Le président du conseil départemental est l'ordonnateur des dépenses susmentionnées.

L'élu responsable de chaque groupe d'élus décide des conditions et des modalités d'exécution du service confié que ces collaborateurs accomplissent auprès de ces groupes au sein de l'organe délibérant ».

Le Conseil départemental, au vu des déclarations d'adhésion enregistrées à ce jour, comprend 2 groupes d'élus répartis de la façon suivante :

Groupe constitué	Nombre d'élus affiliés
Corrèze Demain	28
Corrèze à Gauche	10

Compte tenu des dispositions de l'article L. 3121-24 du CGCT, et afin de permettre aux groupes d'élus constitués de fonctionner, je vous propose de fixer les enveloppes de crédits destinées à prendre en charge :

- les frais de fonctionnement courant (documentation, courrier, télécommunication...);
- l'attribution des locaux et équipement des bureaux ;
- les frais de personnel.

II - Frais de fonctionnement courants

L'article L. 3121-24 précité et la circulaire *NOR: INTB9500079C* en date du 6 mars 1995, relative à l'application de l'article 27 de la loi n° 95-65 du 19 janvier 1995, relative au financement de la vie politique (financement des groupes d'élus des assemblées locales), fixent limitativement les dépenses autorisées pour les groupes d'élus.

Il ne peut s'agir que de frais de documentation, courriers, frais de télécommunication, petit matériel de bureau et assimilés, à l'exclusion de toute autre dépense.

En conséquence, les dépenses d'entretien du matériel, copieurs, machines à affranchir, fontaine à eau, etc. seront imputées sur cette ligne budgétaire.

Une liste des marchés sera ainsi communiquée à chaque groupe.

Les dépenses seront prélevées sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours dans l'enveloppe prévue pour chaque groupe politique selon la répartition décrite en suivant.

Cette clé de répartition sera appliquée au prorata des mois restants, à compter du 1^{er} juillet 2021.

III - Locaux et équipement des bureaux

1- Locaux mis à disposition

Corrèze Demain : bureaux au Bâtiment A sur le site de Marbot à Tulle

Corrèze à Gauche : bureaux au Bâtiment E sur le site de Marbot à Tulle

L'entretien courant, les fluides et les charges afférents à ces locaux sont pris en charge par le Conseil Départemental.

2- Equipement des bureaux

Un équipement de bureau est mis à la disposition de chaque groupe ainsi que des moyens de téléphonie dont les frais de fonctionnement seront imputés sur l'enveloppe de frais de fonctionnement courants du groupe. L'équipement de base peut être complété par le mobilier nécessaire au fonctionnement des groupes durant le mandat. Ces dépenses complémentaires seront prélevées sur la dotation financière attribuée à chaque groupe politique pour son fonctionnement. Un nouvel inventaire sera effectué en fin de mandat. Les groupes sont responsables du bon entretien du matériel mis à leur disposition qui reste propriété du Conseil Départemental et devra être restitué en fin de mandat. Toute commande de matériel ou de mobilier supplémentaire sera faite auprès de la direction des assemblées.

IV - Frais de personnel

1- Montant de l'enveloppe dédiée

Sur la base de l'article L. 3121-24 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il est proposé d'affecter à chaque groupe constitué une enveloppe annuelle selon la répartition entre tous les groupes indiquée ci-dessous et dans la limite du plafond de 30 %.

La répartition entre les groupes est fixée comme suit :

Groupes politiques	Répartition sur une année pleine		
	Nombre de cantons	Nombre d'élus	Enveloppe
Corrèze à gauche	5	10	75 000,00 €
Corrèze demain	14	28	188 374,88 €
TOTAL	19	38	263 374,88 €

Cette clé de répartition sera appliquée au prorata des mois restants, à compter du 1^{er} juillet 2021.

Sont imputables sur cette ligne budgétaire toutes les dépenses de personnel y compris les frais de déplacements et à l'exception des frais de formation pris en charge par le budget général prévu pour la formation du personnel.

2- Modalités de recrutement des collaborateurs de groupes

Dans le cadre de l'enveloppe ainsi fixée, le Président procède au recrutement et à la répartition des personnels affectés auprès des groupes d'élus, sur proposition des représentants de chaque groupe. Les personnels des groupes politiques sont des agents recrutés sur emploi non permanent.

De cette manière les collaborateurs d'élus ont la qualité d'agent contractuel. S'ils avaient précédemment la qualité de fonctionnaire, ils sont recrutés, soit par voie de détachement sur emploi de contractuel, soit après avoir été placés en disponibilité pour convenances personnelles. Ils peuvent exercer leurs fonctions à temps complet ou incomplet. Hiérarchiquement rattachés au Président de groupe et administrativement à la direction des ressources humaines.

Le nombre et la qualification des collaborateurs des groupes politiques respecteront l'enveloppe budgétaire allouée à chaque groupe d'élus définie plus haut.

Dans la limite des budgets accordés aux groupes, les personnels des groupes politiques pourront également bénéficier de la prime du Conseil Départemental et des autres prestations accordées aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Pour mémoire, les engagements proposés ci-dessus seront effectués selon les enveloppes suivantes :

GROUPE D'ELUS - CORREZE DEMAIN / 2020-2021 D
--

GROUPE D'ELUS - CORREZE A GAUCHE / 2020-2021 D
--

Je propose à l'Assemblée Départementale de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de ces dispositions.

Pascal COSTE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

EXTRAIT DE DELIBERATION

OBJET

FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la délibération CD.2021.07.1/004 en date du 1^{er} juillet 2021, de M. le Président du Conseil Départemental,

VU la liste ci-annexée des Conseillers Départementaux présents ou ayant donné pouvoir,

VU le rapport n° CD.2021.07.23/302 en date du 23 juillet 2021, de M. le Président du Conseil Départemental,

Sur la proposition de Madame Sophie CHAMBON, Rapporteur,

DÉLIBÈRE

Article 1^{er} : sur la base de l'article L. 3121-24 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il est proposé d'affecter à chaque groupe constitué une enveloppe annuelle dans la limite du plafond de 30 %.

Article 2 : La répartition entre les groupes est fixée comme suit :

Groupes politiques	Répartition sur une année pleine		
	Nombre de cantons	Nombre d'élus	Enveloppe
Corrèze à gauche	5	10	75 000,00 €
Corrèze demain	14	28	188 374,88 €
TOTAL	19	38	263 374,88 €

Cette clé de répartition sera appliquée au prorata des mois restants, à compter du 1^{er} juillet 2021.

Article 3 : les frais de fonctionnement courants et la rémunération des collaborateurs de groupe d'élus seront prélevés dans le cadre des enveloppes décrites.

Article 4 : le Président du Conseil départemental est autorisé à procéder au recrutement des collaborateurs de groupes d'élus et de conclure et de signer les contrats de recrutement correspondants, sur la base des propositions des représentants des groupes.

Imputation budgétaire :

La dépense correspondante sera imputée sur le Budget Départemental :

- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 944.

Adopté, à main levée, à l'unanimité.

Certifié conforme
Pascal COSTE
Président du Conseil Départemental

Transmis au représentant

de L'État le : 23 juillet 2021

Accusé réception en Préfecture n°19-221927205-20210723-2852-DE-1-1

Affiché le : 23 juillet 2021

Si vous désirez contester la présente délibération, vous devez saisir le Tribunal Administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa publication, au moyen de l'application Télérecours citoyens, accessible sur le site www.telerecours.fr ou par courrier à l'adresse suivante : 1 cours Vergniaud - 87000 LIMOGES.

EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL



L'an deux mille vingt et un et le vingt trois juillet, à neuf heures, le Conseil Départemental de la Corrèze s'est réuni à l'Hôtel du Département "Marbot" à Tulle.

Présents :

Monsieur Pascal COSTE, Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Madame Sandrine MAURIN, Monsieur Christophe PETIT, Madame Agnès AUDEGUIL, Madame Hélène ROME, Monsieur Francis COMBY, Madame Valérie TAURISSON, Monsieur Jean-Marie TAGUET, Madame Patricia BUISSON, Monsieur Franck PEYRET, Madame Pascale BOISSIERAS, Madame Emilie BOUCHETEIL, Monsieur Bernard COMBES, Madame Ghislaine DUBOST, Madame Marilou PADILLA-RATELADE, Monsieur Gérard SOLER, Madame Annick TAYSSE, Madame Stéphanie VALLÉE, Madame Claude CHIRAC, Madame Sophie CHAMBON, Monsieur Eric ZIOLO, Monsieur Didier MARSALEIX, Madame Sonia TROYA, Monsieur Sébastien DUCHAMP, Monsieur Philippe LESCURE, Monsieur Julien BOUNIE, Madame Jacqueline CORNELISSEN, Madame Rosine ROBINET, Monsieur Anthony MONTEIL, Madame Marie-Laure VIDAL, Monsieur Jean-Jacques DELPECH, Madame Frédérique MEUNIER, Monsieur Laurent DARTHOU, Madame Audrey BARTOUT, Monsieur Jean-Jacques LAUGA, Monsieur Jean-François LABBAT

Pouvoir :

Monsieur Christian BOUZON à Madame Pascale BOISSIERAS

Madame Sandrine MAURIN remplit les fonctions de secrétaire.

Le quorum étant atteint à l'ouverture de la séance et pendant l'examen de chacun des rapports et l'adoption de chacune des délibérations, le Conseil Départemental peut valablement siéger et délibérer.

Réunion du 23 juillet 2021

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

RAPPORT DU PRÉSIDENT

COMMISSION

Commission des Finances, des Affaires Générales et de la Transition Ecologique

OBJET

FONCTIONNEMENT DU CABINET

RAPPORT

I - Cadre juridique

L'article 110 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale dispose que :

« L'autorité territoriale peut, pour former son cabinet, librement recruter un ou plusieurs collaborateurs et mettre librement fin à leurs fonctions.

Un décret en Conseil d'Etat détermine les modalités de rémunération des membres des cabinets ainsi que leur effectif maximal, en fonction, pour les communes, départements et régions, de leur importance démographique et, pour leurs établissements publics administratifs, du nombre de fonctionnaires employés.

Ces collaborateurs ne rendent compte qu'à l'autorité territoriale auprès de laquelle ils sont placés et qui décide des conditions et des modalités d'exécution du service qu'ils accomplissent auprès d'elle ».

Compte tenu du décret n° 87-1004 du 16 décembre 1987 modifié relatif aux collaborateurs de cabinet des autorités territoriales, les enveloppes de crédits prévus pour le fonctionnement du cabinet sont destinées à prendre en charge :

- les frais de fonctionnement courant (documentation, courrier, télécommunication...);
- les frais de personnel.

II - Frais de personnel

1- Effectif

Sur la base de l'article 110 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et de l'article 11 du décret n° 87-1004 du 16 décembre 1987, le Président peut recruter jusqu'à 4 collaborateurs de cabinet selon la répartition suivante : 3 agents de catégorie A et 1 agent de catégorie B.

Le montant des indemnités du collaborateur ne peut dépasser 90% du montant maximum du régime indemnitaire institué par délibération et servi soit au fonctionnaire titulaire de l'emploi administratif fonctionnel le plus élevé ou soit celui du grade administratif le plus élevé dans la collectivité.

Sont imputables sur la ligne budgétaire toutes les dépenses de personnel y compris les frais de représentation destinés à couvrir les charges inhérentes à leur fonction ainsi que leurs frais de déplacement dans les conditions fixées par les décrets n° 2001-654 du 19 juillet 2001 et à l'exception des frais de formation pris en charge par le budget général.

2- Modalités de recrutement des collaborateurs de cabinet

Dans le cadre du nombre de collaborateurs ainsi fixé et dans la limite de l'enveloppe précisée, le Président procède au recrutement et à la définition des emplois des collaborateurs affectés auprès de son cabinet. Les personnels du cabinet sont des agents recrutés sur emploi non permanent.

III – Budget de fonctionnement

Afin de couvrir l'ensemble des frais nécessaires au bon fonctionnement du cabinet tel que décrit dans le présent rapport, les engagements proposés ci-dessus seront effectués sur le chapitre 930.21 du budget départemental.

Je propose à l'Assemblée Départementale de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de ces dispositions.

Pascal COSTE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

EXTRAIT DE DELIBERATION

OBJET

FONCTIONNEMENT DU CABINET

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la liste ci-annexée des Conseillers Départementaux présents ou ayant donné pouvoir,

VU le rapport n° CD.2021.07.23/303 en date du 23 juillet 2021, de M. le Président du Conseil Départemental,

Sur la proposition de Madame Sophie CHAMBON, Rapporteur,

DÉLIBÈRE

Article 1^{er} : le Président du Conseil départemental est autorisé à recruter jusqu'à 4 collaborateurs de cabinet (3 agents de cat. A et 1 agent de cat. B) dans le cadre fixé par le décret du 16 décembre 1987.

Article 2 : les frais engagés par les membres du cabinet du Président pour leurs déplacements sur le territoire métropolitain, dans les conditions prévues à l'article 9 du décret n°87-1004 du 16 décembre 1987 susvisé seront remboursés dans les conditions prévues.

Imputation budgétaire :

La dépense correspondante sera imputée sur le Budget Départemental :

- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 930.21.

Adopté, à main levée, à l'unanimité.

Certifié conforme
Pascal COSTE
Président du Conseil Départemental

Transmis au représentant

de L'État le : 23 juillet 2021

Accusé réception en Préfecture n°19-221927205-20210723-2868-DE-1-1

Affiché le : 23 juillet 2021

Si vous désirez contester la présente délibération, vous devez saisir le Tribunal Administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa publication, au moyen de l'application Télérecours citoyens, accessible sur le site www.telerecours.fr ou par courrier à l'adresse suivante : 1 cours Vergniaud - 87000 LIMOGES.

EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL



L'an deux mille vingt et un et le vingt trois juillet, à neuf heures, le Conseil Départemental de la Corrèze s'est réuni à l'Hôtel du Département "Marbot" à Tulle.

Présents :

Monsieur Pascal COSTE, Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Madame Sandrine MAURIN, Monsieur Christophe PETIT, Madame Agnès AUDEGUIL, Madame Hélène ROME, Monsieur Francis COMBY, Madame Valérie TAURISSON, Monsieur Jean-Marie TAGUET, Madame Patricia BUISSON, Monsieur Franck PEYRET, Madame Pascale BOISSIERAS, Madame Emilie BOUCHETEIL, Monsieur Bernard COMBES, Madame Ghislaine DUBOST, Madame Marilou PADILLA-RATELADE, Monsieur Gérard SOLER, Madame Annick TAYSSE, Madame Stéphanie VALLÉE, Madame Claude CHIRAC, Madame Sophie CHAMBON, Monsieur Eric ZIOLO, Monsieur Didier MARSALEIX, Madame Sonia TROYA, Monsieur Sébastien DUCHAMP, Monsieur Philippe LESCURE, Monsieur Julien BOUNIE, Madame Jacqueline CORNELISSEN, Madame Rosine ROBINET, Monsieur Anthony MONTEIL, Madame Marie-Laure VIDAL, Monsieur Jean-Jacques DELPECH, Madame Frédérique MEUNIER, Monsieur Laurent DARTHOU, Madame Audrey BARTOUT, Monsieur Jean-Jacques LAUGA, Monsieur Jean-François LABBAT

Pouvoir :

Monsieur Christian BOUZON à Madame Pascale BOISSIERAS

Madame Sandrine MAURIN remplit les fonctions de secrétaire.

Le quorum étant atteint à l'ouverture de la séance et pendant l'examen de chacun des rapports et l'adoption de chacune des délibérations, le Conseil Départemental peut valablement siéger et délibérer.

Réunion du 23 juillet 2021

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

RAPPORT DU PRÉSIDENT

COMMISSION

Commission des Finances, des Affaires Générales et de la Transition Ecologique

OBJET

COMMISSIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL : FIXATION DU NOMBRE ET DESIGNATION DES MEMBRES

RAPPORT

Le Conseil Départemental, lors de sa séance plénière du 1^{er} juillet 2021 (rapport n° CD.2021.07.01/007), a créé ses 4 Commissions spécialisées chargées d'étudier les affaires qui lui sont soumises et de préparer ses décisions.

Les intitulés et les Présidents des 4 Commissions ont été arrêtés comme suit :

1 - COMMISSION DES FINANCES, DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Présidente : Sophie CHAMBON

2 - COMMISSION DE LA COHÉSION SOCIALE

Présidente : Marilou PADILLA-RATELADE

3 - COMMISSION DE LA COHÉSION TERRITORIALE

Président : Eric ZIOLO

4 - COMMISSION DE LA PARTICIPATION CITOYENNE

Président : Christian BOUZON

En conséquence, il conviendra de procéder au cours de notre séance à :

- la fixation du nombre et de la composition de chaque commission,
- la désignation de leurs membres.

Je propose à l'Assemblée Départementale de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de ces dispositions.

Pascal COSTE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

EXTRAIT DE DELIBERATION

OBJET

COMMISSIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL : FIXATION DU NOMBRE ET DESIGNATION DES MEMBRES

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le rapport n° CD.2021.07.01/007 de la séance plénière d'installation du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021,

VU la liste ci-annexée des Conseillers Départementaux présents ou ayant donné pouvoir,

VU le rapport n° CD.2021.07.23/304 en date du 23 juillet 2021, de M. le Président du Conseil Départemental,

Sur la proposition de Monsieur Pascal COSTE, Rapporteur,

DÉLIBÈRE

Article unique : Sont arrêtées les dispositions suivantes quant à la composition des commissions et la désignation de leurs membres :

1 – COMMISSION DES FINANCES, DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

<u>Présidente</u> :	Sophie CHAMBON
<u>Membres</u> :	Patricia BUISSON
	Francis COMBY
	Jean-Jacques DELPECH
	Ghislaine DUBOST
	Didier MARSALEIX
	Frédérique MEUNIER
	Marilou PADILLA-RATELADE
	Marie-Laure VIDAL

	Eric ZIOLO
	Pascale BOISSIERAS
	Christian BOUZON
	Bernard COMBES
	Jean-François LABBAT

2 – COMMISSION DE LA COHÉSION SOCIALE

<u>Présidente</u> :	Marilou PADILLA-RATELADE
<u>Membres</u> :	Agnès AUDEGUIL
	Audrey BARTOUT
	Claude CHIRAC
	Jean-Jacques LAUGA
	Philippe LESCURE
	Sandrine MAURIN
	Gérard SOLER
	Valérie TAURISSON
	Marie-Laure VIDAL
	Emilie BOUCHETEIL
	Anthony MONTEIL
	Annick TAYSSE
	Sonia TROYA

3 – COMMISSION DE LA COHÉSION TERRITORIALE

<u>Président</u> :	Eric ZIOLO
<u>Membres</u> :	Christophe ARFEUILLERE
	Agnès AUDEGUIL
	Julien BOUNIE
	Jacqueline CORNELISSEN
	Christophe PETIT
	Franck PEYRET
	Rosine ROBINET
	Hélène ROME
	Jean-Marie TAGUET
	Christian BOUZON
	Sébastien DUCHAMP
	Jean-François LABBAT
	Stéphanie VALLÉE

4 – COMMISSION DE LA PARTICIPATION CITOYENNE

<u>Président</u> :	Christian BOUZON
<u>Membres</u> :	Julien BOUNIE
	Patricia BUISSON
	Sophie CHAMBON
	Claude CHIRAC
	Francis COMBY
	Jacqueline CORNELISSEN
	Marilou PADILLA-RATELADE
	Franck PEYRET
	Eric ZIOLO
	Jean-François LABBAT
	Annick TAYSSE
	Sonia TROYA
	Stéphanie VALLEE

Adopté, à main levée, à l'unanimité.

Certifié conforme
Pascal COSTE
Président du Conseil Départemental

Transmis au représentant

de L'État le : 23 juillet 2021

Accusé réception en Préfecture n°19-221927205-20210723-2870-DE-1-1

Affiché le : 23 juillet 2021

Si vous désirez contester la présente délibération, vous devez saisir le Tribunal Administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa publication, au moyen de l'application Télérecours citoyens, accessible sur le site www.telerecours.fr ou par courrier à l'adresse suivante : 1 cours Vergniaud - 87000 LIMOGES.

Réunion du 23 juillet 2021

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

RAPPORT DU PRÉSIDENT

COMMISSION

Commission des Finances, des Affaires Générales et de la Transition Ecologique

OBJET

ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORT

En vertu de l'article L. 3121-8 du CGCT, le Conseil départemental doit établir son règlement intérieur dans les trois mois qui suivent son renouvellement.

Il a notamment pour objet de déterminer les modalités de fonctionnement des Assemblées du département ou encore les droits des groupes d'élus régulièrement constitués.

Le projet de règlement intérieur sera transmis à l'ensemble des conseillers départementaux avant la tenue de la séance.

Je propose à l'Assemblée Départementale de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de ces dispositions.

Pascal COSTE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

EXTRAIT DE DELIBERATION

OBJET

ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la liste ci-annexée des Conseillers Départementaux présents ou ayant donné pouvoir,

VU le rapport n° CD.2021.07.23/305 en date du 23 juillet 2021, de M. le Président du Conseil Départemental,

Sur la proposition de Monsieur Pascal COSTE, Rapporteur,

DÉLIBÈRE

Article unique : Est adopté le règlement intérieur du Conseil départemental de la Corrèze tel que figurant en annexe à la présente délibération.

Adopté, à main levée, à l'unanimité.

Certifié conforme
Pascal COSTE
Président du Conseil Départemental

Transmis au représentant
de L'État le : 23 juillet 2021
Accusé réception en Préfecture n°19-221927205-20210723-2896-DE-1-1
Affiché le : 23 juillet 2021

Si vous désirez contester la présente délibération, vous devez saisir le Tribunal Administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa publication, au moyen de l'application Télérecours citoyens, accessible sur le site www.telerecours.fr ou par courrier à l'adresse suivante : 1 cours Vergniaud - 87000 LIMOGES.

EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL



L'an deux mille vingt et un et le vingt trois juillet, à neuf heures, le Conseil Départemental de la Corrèze s'est réuni à l'Hôtel du Département "Marbot" à Tulle.

Présents :

Monsieur Pascal COSTE, Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Madame Sandrine MAURIN, Monsieur Christophe PETIT, Madame Agnès AUDEGUIL, Madame Hélène ROME, Monsieur Francis COMBY, Madame Valérie TAURISSON, Monsieur Jean-Marie TAGUET, Madame Patricia BUISSON, Monsieur Franck PEYRET, Madame Pascale BOISSIERAS, Madame Emilie BOUCHETEIL, Monsieur Bernard COMBES, Madame Ghislaine DUBOST, Madame Marilou PADILLA-RATELADE, Monsieur Gérard SOLER, Madame Annick TAYSSE, Madame Stéphanie VALLÉE, Madame Claude CHIRAC, Madame Sophie CHAMBON, Monsieur Eric ZIOLO, Monsieur Didier MARSALEIX, Madame Sonia TROYA, Monsieur Sébastien DUCHAMP, Monsieur Philippe LESCURE, Monsieur Julien BOUNIE, Madame Jacqueline CORNELISSEN, Madame Rosine ROBINET, Monsieur Anthony MONTEIL, Madame Marie-Laure VIDAL, Monsieur Jean-Jacques DELPECH, Madame Frédérique MEUNIER, Monsieur Laurent DARTHOU, Madame Audrey BARTOUT, Monsieur Jean-Jacques LAUGA, Monsieur Jean-François LABBAT

Pouvoir :

Monsieur Christian BOUZON à Madame Pascale BOISSIERAS

Madame Sandrine MAURIN remplit les fonctions de secrétaire.

Le quorum étant atteint à l'ouverture de la séance et pendant l'examen de chacun des rapports et l'adoption de chacune des délibérations, le Conseil Départemental peut valablement siéger et délibérer.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CORRÈZE

23 JUILLET 2021



SOMMAIRE



		Pages
- Chapitre I	Des réunions du Conseil Départemental	3
- Chapitre II	De la Commission Permanente	4
- Chapitre III	Des Institutions Départementales	5
- Chapitre IV	Des Commissions intérieures de travail et d'études	7
- Chapitre V	Des séances publiques	10
- Chapitre VI	De la police du Conseil Départemental	12
- Chapitre VII	Des divers modes de vote	13
- Chapitre VIII	Des propositions, vœux, amendements et questions orales	15
- Chapitre IX	Des groupes politiques	18
- Chapitre X	Dispositions diverses	19

REGLEMENT INTERIEUR

DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CORREZE

DÉLIBÉRATION DU VENDREDI 23 JUILLET 2021

CHAPITRE I

DES REUNIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

ARTICLE 1^{er} : conformément à l'article L3121.7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Départemental a son siège à l'Hôtel du Département lequel est sis à "Marbot" - Tulle.

Il se réunit à l'initiative de son Président, au moins une fois par trimestre.

Pour les années où a lieu le renouvellement général du Conseil Départemental, la première réunion se tient, de plein droit, le second jeudi qui suit le premier tour de scrutin.

ARTICLE 2 : le Conseil Départemental peut également être réuni à la demande :

- de la Commission Permanente,
- du tiers des membres du Conseil Départemental sur un ordre du jour déterminé, pour une durée qui ne peut excéder 2 jours. Un même Conseiller Départemental ne peut présenter plus d'une demande de réunion par semestre.

En cas de circonstances exceptionnelles, il peut être réuni par décret.

Si les circonstances l'exigent et, le cas échéant, dans le cadre de dispositions législatives et réglementaires particulières, le Conseil Départemental peut se réunir et délibérer à distance, au moyen de tout procédé technique (notamment, visioconférence, conférence téléphonique ou forums de discussions électroniques dédiés, sans que cette liste soit exhaustive).

CHAPITRE II

DE LA COMMISSION PERMANENTE

ARTICLE 3 : la Commission Permanente comprend 38 membres et est composée conformément à la délibération du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021.

ARTICLE 4 : sauf urgence avérée, le Président du Conseil Départemental convoque la Commission Permanente, par courrier électronique ou par voie postale, au moins 8 jours avant la réunion, en précisant la date, le lieu et l'ordre du jour indicatif. Dans le même délai, il adresse à l'ensemble des membres, les rapports sur chacune des affaires qui doivent être soumises à la Commission permanente.

Les rapports sont mis à la disposition des conseillers par voie électronique de manière sécurisée.

En cas d'urgence, les délais susmentionnés peuvent être abrégés par le Président sans pouvoir être toutefois inférieurs à un jour franc.

La Commission Permanente ne peut délibérer que si la majorité absolue de ses membres en exercice est présente ou représentée.

Si le quorum exigé n'est pas réuni, la Commission Permanente se tient de plein droit trois jours plus tard sans condition de quorum.

Si les circonstances l'exigent et, le cas échéant, dans le cadre de dispositions législatives et réglementaires particulières, la Commission Permanente peut se réunir et délibérer à distance, au moyen de tout procédé technique (notamment, visioconférence, conférence téléphonique ou forums de discussions électroniques dédiés, sans que cette liste soit exhaustive).

ARTICLE 5 : les délégations sont consenties à la Commission Permanente conformément à la délibération du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021.

Pour l'exercice des délégations qu'elle a reçues, la Commission Permanente siège aussi souvent qu'il est nécessaire au bon accomplissement de sa mission.

Les décisions de la Commission Permanente sont adoptées selon les mêmes modalités que pour l'adoption des délibérations du Conseil Départemental telles que prévues aux articles 46 et suivants du présent règlement.

En cas de partage égal des voix, la voix du Président est prépondérante.

ARTICLE 6 : en cas d'empêchement, tout membre de la Commission Permanente peut donner délégation de vote à un autre membre. Un même membre ne peut être porteur que d'une seule délégation. Ces délégations sont remises au préalable, par écrit, au Président et font apparaître, le cas échéant le domaine à l'exception duquel la délégation est consentie compte tenu d'un éventuel conflit d'intérêt.

ARTICLE 7 : les réunions de la Commission Permanente ne sont pas publiques.

Des agents du Département peuvent, avec autorisation du Président du Conseil Départemental, assister aux séances.

Les délibérations de la Commission Permanente sont publiées dans les mêmes formes que celles du Conseil Départemental, conformément aux dispositions applicables des articles L. 3131-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

CHAPITRE III

DES INSTITUTIONS DEPARTEMENTALES

ARTICLE 8 : en cas de vacance du siège du Président pour quelque cause que ce soit, les fonctions de Président sont provisoirement exercées par un Vice-Président, dans l'ordre des nominations et, à défaut, par un Conseiller Départemental désigné par le Conseil. Il est procédé au renouvellement de la Commission Permanente, dans un délai d'un mois, selon les modalités prévues par la loi.

Toutefois, avant ce renouvellement, il est procédé aux élections qui peuvent être nécessaires pour compléter le Conseil Départemental. Si, après les élections complémentaires, de nouvelles vacances se produisent, le Conseil Départemental procède néanmoins à l'élection de la Commission Permanente.

En cas de démission du Président et de tous les Vice-Présidents, le Conseil Départemental est convoqué par le doyen d'âge, soit pour procéder à la désignation du Conseiller Départemental prévu au paragraphe ci-dessus, soit pour procéder au renouvellement de la Commission Permanente.

En cas d'absence ou d'empêchement du Président, sa suppléance est assurée selon les mêmes modalités qu'en cas de vacance, à savoir par un Vice-Président, dans l'ordre des nominations et, à défaut, par un Conseiller Départemental désigné par le Conseil Départemental.

ARTICLE 9 : organe exécutif du Département, le Président représente de façon permanente l'Assemblée dépositaire des intérêts du Département.

Il a pour fonction de maintenir l'ordre dans l'Assemblée, de faire observer le règlement intérieur, d'organiser les travaux du Conseil et de les diriger, de poser les questions, de proclamer les résultats des votes.

ARTICLE 10 : le Président prépare et exécute les délibérations du Conseil Départemental.

Il est ordonnateur des dépenses du Département et prescrit l'exécution des recettes départementales, sous réserve des dispositions particulières du Code Général des Impôts relatives au recouvrement des recettes fiscales des collectivités locales.

Le Président en tant que chef hiérarchique, organise et dirige le personnel des services du Département. Il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, donner délégation de signature en toute matière aux responsables desdits services.

ARTICLE 11 : le Président du Conseil Départemental est seul chargé de l'administration ; mais il peut déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux Vice-Présidents. Il peut également déléguer une partie de ses fonctions, dans les mêmes conditions, à d'autres membres du Conseil Départemental, en l'absence ou en cas d'empêchement des vice-présidents ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation.

Ces délégations subsistent tant qu'elles ne sont pas rapportées.

ARTICLE 12 : le Président peut adresser aux Ministres compétents les réclamations que l'Assemblée aurait à présenter dans l'intérêt spécial du Département.

ARTICLE 13 : le Conseil Départemental peut déléguer l'exercice de ses attributions à la Commission Permanente à l'exception de celles visées aux articles L3312.1 et L1612.12 à L1612.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ARTICLE 14 : les indemnités de fonction et de déplacement des Conseillers Départementaux sont fixées conformément aux textes relatifs aux conditions d'exercice des mandats locaux.

CHAPITRE IV

DES COMMISSIONS INTERIEURES DE TRAVAIL ET D'ETUDES

ARTICLE 15 : pour l'étude des affaires qui lui sont soumises et la préparation des décisions qui lui incombent, le Conseil Départemental se divise en 4 commissions intérieures, ci-après dénommées, commissions entre lesquelles sont distribués les dossiers suivant leur nature et leur objet :

- 1 - COMMISSION DES FINANCES, DES AFFAIRES GÉNÉRALES
ET DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE *(14 membres)*
- 2 - COMMISSION DE LA COHÉSION SOCIALE *(14 membres)*
- 3 - COMMISSION DE LA COHÉSION TERRITORIALE *(14 membres)*
- 4 - COMMISSION DE LA PARTICIPATION CITOYENNE *(14 membres)*

ARTICLE 16 : les membres et le Président de chaque Commission sont désignés par délibération du Conseil départemental.

ARTICLE 17 : les Vice-Présidents du Conseil Départemental sont membres d'une Commission et, à titre consultatif, des Commissions compétentes pour les affaires relevant de leur délégation.

Le Président du Conseil Départemental peut assister à toutes les commissions.

ARTICLE 18 : les membres des commissions sont convoqués par voie électronique, sans condition de délai.

ARTICLE 19 : sur décision du Président de chaque commission et en accord avec le Président du Conseil Départemental, les commissions intérieures de travail et d'étude peuvent se réunir et délibérer à distance, au moyen de tout procédé technique (notamment, visioconférence, conférence téléphonique ou forums de discussions électroniques dédiés, sans que cette liste soit exhaustive), permettant à chacun des membres d'exprimer ses positions et de solliciter toute précision qu'il juge utile à sa parfaite information sur les affaires qui lui sont soumises.

Les compléments et précisions sollicités par chacun des membres sont communiqués lors de la réunion de la Commission ou par voie électronique.

ARTICLE 20 : une commission peut, si la majorité de ses membres l'estime nécessaire, nommer en son sein une ou plusieurs sous-commissions techniques ayant vocation particulière pour l'étude d'affaires de même nature qui sont de sa compétence.

Des sous-commissions techniques constituées au sein de 2 ou plusieurs commissions intérieures peuvent siéger ensemble si le Conseil Départemental ou la Commission Permanente en décide ainsi.

ARTICLE 21 : lorsque la nature d'une affaire qui lui est soumise l'exige et si au moins 5 de ses membres le demandent, le Conseil Départemental peut décider la constitution d'une commission "ad hoc" dont il détermine souverainement la composition, l'étendue des compétences et la limite temporaire de la durée des pouvoirs.

ARTICLE 22 : les commissions, les sous-commissions techniques et les commissions "ad hoc" peuvent siéger entre les réunions à la demande du Président du Conseil Départemental ou de leur Président.

ARTICLE 23 : les Commissions se réunissent sur convocation de leur Président, en accord avec le Président du Conseil Départemental sur leur ordre du jour.

Elles sont saisies des affaires entrant dans leur compétence et qui doivent être instruites avant l'ouverture de la réunion du Conseil Départemental chargée de les examiner.

ARTICLE 24 : pour l'exercice de leurs missions, les Commissions, à la demande de leurs Présidents et avec l'accord de la majorité des membres, peuvent s'adjoindre les compétences de personnalités extérieures qualifiées qui pourront participer à leurs travaux sur un ordre du jour déterminé et/ou être auditionnées par les dites Commissions.

Les Conseillers Départementaux remplaçants peuvent être considérés comme des personnalités qualifiées et peuvent être conviés aux travaux des Commissions.

Les Conseillers Départementaux remplaçants invités par le Président du Conseil Départemental ou le Président de Commission peuvent recevoir de la part des services du Conseil Départemental, les informations nécessaires à l'examen des questions et dossiers traités, ainsi que des moyens matériels nécessaires à l'exercice de ces missions.

Des agents du Département qui ont proposé les différents dossiers peuvent assister aux débats et, sur autorisation du Président, intervenir et présenter un dossier.

ARTICLE 25 : pour chaque dossier dont elle est saisie, la Commission émet un avis qui résulte d'un vote de chacun de ses membres.

Lorsque les réunions des commissions se tiennent à distance, les votes de chacun des membres sont recueillis par tout moyen.

En cas d'empêchement, tout membre d'une Commission peut donner délégation de vote à un autre membre de la même Commission. Un même membre ne peut être porteur que d'une seule délégation. Ces délégations sont remises au préalable, par écrit, au Président de la Commission.

En cas d'égalité des voix lors du vote, la voix du Président est prépondérante.

Quand un avis ou un vote a été donné sur un dossier, un des membres est désigné par le Président de la Commission pour rapporter le dossier lors de la réunion du Conseil Départemental au cours de laquelle l'examen dudit dossier sera soumis

Toute proposition d'une Commission Intérieure entraînant une répercussion budgétaire doit être présentée pour avis à la Commission des Finances, des Affaires générales et de la Transition écologique, avant d'être soumise pour délibération au Conseil Départemental.

ARTICLE 26 : tous les Conseillers Départementaux ont le droit de prendre communication sur place des dossiers remis aux commissions, sans qu'il puisse en résulter aucun obstacle ni retard dans leur examen.

Tout Conseiller Départemental peut, à sa demande, assister à une commission.

ARTICLE 27 : pour compléter leur information, les commissions peuvent, sous réserve de l'habilitation de l'Assemblée et après en avoir informé le Président du Conseil Départemental, charger un ou plusieurs de leurs membres de recueillir sur place ou sur pièces les renseignements qu'elles jugent nécessaires avant de statuer.

ARTICLE 28 : le Conseil Départemental, à la demande des Présidents de Commissions, peut décider d'interrompre sa réunion de telle manière que celles-ci aient le temps d'examiner l'ensemble des questions, notamment les incidences financières des projets proposés.

CHAPITRE V

DES SEANCES PUBLIQUES

ARTICLE 29 : les séances du Conseil Départemental sont publiques.

Néanmoins, sur la demande de 5 membres ou de son Président, le Conseil Départemental peut décider, sans débat, à la majorité absolue des membres présents ou représentés, qu'il se réunit à huis clos.

Sans préjudice des pouvoirs que le Président du Conseil Départemental tient de l'article L3121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, les séances du Conseil Départemental peuvent être retransmises par tous moyens de communication audiovisuelle et/ou électronique.

ARTICLE 30 : le Président ouvre et lève les séances : le secrétaire de séance désigné par l'Assemblée fait l'appel des Conseillers Départementaux à l'ouverture de chaque réunion. Les suspensions de séance sont de droit.

ARTICLE 31 : le procès-verbal de la séance précédente est envoyé par voie dématérialisée aux Conseillers Départementaux. Si aucune observation n'est présentée jusqu'à la clôture de la séance suivante, le procès-verbal est réputé adopté. Dans le cas contraire, le Président du Conseil Départemental met au vote par scrutin à main levée, les annotations à la rédaction du procès-verbal qui sont proposées.

ARTICLE 32 : le Président appelle les affaires figurant à l'ordre du jour.

ARTICLE 33 : il appartient au Président de fixer l'ordre du jour des séances du Conseil Départemental.

Le projet du Budget du Département est préparé et présenté par le Président du Conseil Départemental. Les rapports du Président, à l'exception des affaires imprévues et urgentes, doivent être adressés à tous les Conseillers Départementaux, 12 jours au moins avant la première réunion de la séance du Conseil Départemental consacrée à leur examen. Les rapports sont mis à la disposition des Conseillers Départementaux électroniquement sur un support sécurisé.

ARTICLE 34 : le Président appelle les rapporteurs des commissions à présenter leur rapport. La discussion suit immédiatement à moins que, sur la demande de 3 membres au moins, le Conseil ne décide, par un vote à main levée, de la reporter à une autre séance.

ARTICLE 35 : le Président dirige les débats ; un Conseiller Départemental ne peut intervenir qu'après avoir demandé la parole au Président. La parole est accordée suivant l'ordre des demandes.

L'auteur et le rapporteur d'une proposition sont entendus toutes les fois qu'ils le désirent.

ARTICLE 36 : si un orateur s'écarte de la question, le Président seul l'y rappelle. Si, dans une discussion, après avoir été 2 fois rappelé à la question, l'orateur s'en écarte de nouveau, le Président consulte le Conseil pour savoir s'il ne sera pas interdit à l'orateur de prendre la parole sur le même sujet pendant le reste de la séance.

ARTICLE 37 : la parole ne peut être refusée quand elle est demandée pour une motion de modification d'ordre du jour, une explication de vote, pour rappel au règlement, ou sur la question en discussion. Elle est accordée de droit en fin de séance pour un fait personnel.

ARTICLE 38 : il est interdit, sous peine d'être rappelé à l'ordre, de prendre ou demander la parole, ou d'intervenir pendant un vote.

ARTICLE 39 : le Président prononce la clôture des débats après avoir consulté le Conseil.

ARTICLE 40 : le Président met un terme aux interruptions et réprime toute mise en cause personnelle.

Il rappelle à l'ordre le Conseiller qui s'en écarte ou tient des propos contraires à la loi, aux règlements et aux convenances.

Lorsqu'un Conseiller a été rappelé 2 fois à l'ordre pendant une discussion, le Conseil, consulté, peut lui interdire de prendre la parole pendant le reste de la séance.

La décision est prise à main levée sans débat.

Si le Conseiller rappelé à l'ordre ne se soumet pas à la décision, la séance peut être suspendue ou même levée, et remise au lendemain.

ARTICLE 41 : dégressivité des indemnités des élus liée à la présence effective (délibération n° CD.2021.07.23/301).

Conformément aux dispositions de l'article L. 3123-16 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'absence des Conseillers Départementaux aux séances plénières et aux réunions de commissions dont ils sont membres entraînera une réduction du montant des indemnités allouées.

Cette réduction ne peut dépasser, pour chaque Conseiller Départemental, la moitié (50 %) de l'indemnité mensuelle pouvant lui être allouée.

Ces indemnités sont modulées en fonction de la présence effective des membres du Conseil Départemental aux séances.

La modulation est équivalente au taux d'absence en séances plénières, en commissions spécialisées, en réunions de la Commission Permanente.

Les absences non justifiées sont calculées à trimestre échu et constatées par un état signé du Président du Conseil Départemental.

Les abattements sur indemnités mensuelles fondées sur ces absences sont appliqués a posteriori et répartis sur les indemnités versées au cours du trimestre suivant.

Ne sont pas comptabilisées, les absences justifiées par les motifs suivants :

- représentation officielle du Président du Conseil Départemental à une autre manifestation ;
- maladie ou impérieuse nécessité personnelle ;
- réunion le même jour de deux instances prises en compte dans les modulations de l'indemnité.

La présence aux réunions est constatée par une liste d'émargement.

CHAPITRE VI

DE LA POLICE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

ARTICLE 42 : le Président a seul la police de l'Assemblée.

Il peut faire expulser de l'auditoire ou arrêter tout individu qui trouble l'ordre.

En cas de crime ou de délit, il en dresse procès-verbal et le Procureur de la République en est immédiatement saisi.

ARTICLE 43 : par accord du Président du Conseil Départemental et du représentant de l'Etat dans le Département, celui-ci est entendu par le Conseil Départemental.

En outre, sur la demande du Premier Ministre, le représentant de l'Etat dans le Département est entendu par le Conseil Départemental.

Aucune autre personne étrangère au Conseil, sauf les agents appelés à donner des renseignements ou accomplissant un service autorisé, les Conseillers Départementaux remplaçants accrédités par le Président du Conseil Départemental, ainsi que les journalistes accrédités par le Président du Conseil Départemental, ne peut, quel qu'en soit le prétexte, s'introduire dans la salle où siège le Conseil Départemental.

CHAPITRE VII

DES DIVERS MODES DE VOTE

ARTICLE 44 : le Conseil Départemental ne peut délibérer que si la majorité absolue de ses membres en exercice est présente.

Toutefois, si le Conseil Départemental ne se réunit pas au jour fixé par la convocation, en nombre suffisant pour délibérer, la réunion se tient de plein droit 3 jours plus tard et les délibérations sont alors valables, quel que soit le nombre des présents.

Sous réserve des dispositions des articles L3122.1 et L3122.5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les délibérations du Conseil Départemental sont prises à la majorité des suffrages exprimés.

ARTICLE 45 : un Conseiller Départemental empêché d'assister à une réunion peut donner délégation de vote, pour cette réunion, à un autre membre de l'Assemblée Départementale.

Le pouvoir fera apparaître le cas échéant le domaine à l'exception duquel la délégation est consentie compte tenu d'un conflit d'intérêt.

Un Conseiller Départemental ne peut recevoir qu'une seule délégation.

ARTICLE 46 : le Conseil Départemental vote sur les questions qui lui sont soumises selon 3 modalités distinctes : à main levée, au scrutin public et au scrutin secret.

ARTICLE 47 : le vote à main levée est le mode de vote ordinaire. Le résultat est proclamé par le Président.

ARTICLE 48 : le scrutin public est de droit toutes les fois que le sixième des membres présents à la séance le demande, sauf les cas où la loi et le règlement prescrivent un mode de vote spécial.

ARTICLE 49 : la demande de scrutin public doit être faite par écrit et déposée entre les mains du Président : les noms des signataires sont inscrits au procès-verbal de la séance.

ARTICLE 50 : il est procédé au scrutin public dans les formes suivantes :

Chaque Conseiller exprime son vote par les mots oui ou non et signe son bulletin. Lorsque le Président s'est assuré que tous les membres présents ont voté, il prononce la clôture du scrutin. Il est procédé au dépouillement et le Président proclame le résultat.

Il est encore procédé au scrutin public par l'appel nominal ; en tous les cas, le résultat est toujours inséré au procès-verbal, avec les noms des votants.

ARTICLE 51 : pour le vote au scrutin secret, sont utilisés des bulletins portant les uns le mot "*oui*", les autres le mot "*non*", les premiers indiquant l'adoption, les seconds la non-adoption. Ces bulletins sont rassemblés dans une urne.

ARTICLE 52 : lorsque le Président s'est assuré que tous les membres présents ont pris part au vote, il prononce la clôture du scrutin. Il est procédé à la séparation des bulletins portant "*oui*" et des bulletins portant "*non*" et au décompte, et le Président proclame le résultat.

ARTICLE 53 : pour toute délibération du Conseil Départemental, les bulletins blancs et les bulletins nuls ne sont pas pris en compte dans le calcul de la majorité.

ARTICLE 54 : les décisions sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés.

En cas de partage, soit à main levée, soit au scrutin public, si le Président prend part au vote, sa voix est prépondérante.

Conformément au droit commun en matière électorale, les abstentions ne sont pas prises en compte dans le dénombrement des suffrages exprimés.

ARTICLE 55 : dans l'hypothèse où le Président ne prend pas part au vote et en cas de partage des voix, la proposition n'est pas adoptée.

ARTICLE 56 : les demandes relatives à la question préalable, à l'ordre du jour, à la priorité et à un rappel au règlement, sont mises aux voix par vote à main levée avant la question principale.

ARTICLE 57 : avant le vote sur l'ensemble, le Conseil Départemental peut décider, sur la demande de l'un de ses membres, que le texte sera renvoyé à la commission compétente pour coordination.

Le renvoi pour coordination est de droit si le Président du Conseil Départemental ou le Président de la commission le demande.

CHAPITRE VIII

DES PROPOSITIONS, VOEUX, AMENDEMENTS ET QUESTIONS ORALES

ARTICLE 58 : tout Conseiller peut déposer une proposition ou un vœu, à l'occasion des réunions ordinaires. Ils sont signés par leur auteur, qui les envoie au Président du Conseil Départemental avant la réunion de la commission compétente. Exceptionnellement, des vœux urgents peuvent être déposés au cours de la réunion du Conseil Départemental ou de la Commission Permanente et soumis au vote de l'un de ces organes.

Les propositions et les vœux peuvent être renvoyés pour avis à la commission compétente et discutés ensuite en séance en présence de leurs auteurs et à l'issue de l'examen des rapports soumis à l'Assemblée.

ARTICLE 59 : tout Conseiller peut présenter des amendements aux propositions émanant, soit du Président, soit des commissions, soit d'un membre du Conseil.

L'amendement est rédigé et remis au Président du Conseil Départemental ou de la commission compétente.

Si l'amendement est présenté au cours d'une discussion, le Conseil Départemental ou la Commission Permanente décide s'il convient de statuer immédiatement ou de le renvoyer à la commission.

En cas de partage égal des voix, le renvoi n'est pas ordonné, sauf lorsque le Président a pris part au vote, auquel cas sa voix est prépondérante.

Le renvoi est de droit toutes les fois qu'il est demandé par le Président de la Commission compétente.

ARTICLE 60 : les amendements sont mis aux voix avant le texte principal. Ceux qui s'en éloignent le plus sont soumis au vote avant les autres.

ARTICLE 61 : les Conseillers Départementaux ont le droit d'exposer en séance du Conseil Départemental des questions orales ayant trait aux affaires du Département.

Ces questions peuvent être posées à chaque session du Conseil Départemental. Elles doivent être déposées par écrit auprès du Président du Conseil Départemental à l'ouverture de la séance.

Ces questions sont exposées oralement par les Conseillers Départementaux après épuisement de l'ordre du jour de la session.

Les réponses du Président ne sont pas suivies d'un débat.

ARTICLE 62 : il peut être créé par délibération du Conseil Départemental, à la demande d'un $\frac{1}{5}$ des membres de l'Assemblée, une Mission d'information et d'évaluation chargée de recueillir des éléments d'information sur toute question d'intérêt départemental ou de procéder à l'évaluation d'un service public départemental.

Un même Conseiller Départemental ne peut s'associer à une telle démarche plus d'une fois par an.

Aucune mission ne peut être créée à partir du 1^{er} Janvier de l'année civile qui précède l'année du renouvellement des Conseillers Départementaux.

Présentation de la demande :

La présentation de la demande de constitution d'une Mission devra se faire par un écrit adressé au Président du Conseil Départemental.

La demande devra impérativement être motivée et signée d'au moins $\frac{1}{5}$ des membres de l'Assemblée.

L'exposé des motifs devra être circonstancié.

Le Président du Conseil Départemental, après avoir accusé réception de cette demande, en saisit l'Assemblée pour délibérer en vue de statuer sur la création de la Mission.

Composition de la Mission :

Dans l'hypothèse où la délibération de l'Assemblée est favorable à la création de la Mission, l'Assemblée délibère immédiatement sur sa composition.

La Mission est composée de 3 à 6 membres maximum élus à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne en Assemblée du Conseil Départemental, sauf accord préalable sur une liste unique entre les différentes composantes de l'Assemblée.

La Mission est obligatoirement présidée par le Président du Conseil Départemental ou un Vice-Président désigné par lui.

Fonctionnement de la Mission :

La Mission pourra effectuer son travail de recherche et d'information dans les domaines prévus par la loi par tout moyen (auditions, demande de pièces écrites, transport sur place...).

Les membres de la Mission ne disposent d'aucun pouvoir hiérarchique sur le personnel départemental.

La Mission ne peut prendre aucune décision engageant les finances départementales.

Le Président du Conseil Départemental peut, s'il le juge utile, mettre en place un dispositif d'aide technique à la Mission (bureau, secrétariat, moyens divers...).

Les actions des membres de la Mission ne sont pas rémunérées mais les frais liés aux travaux de la Mission peuvent être pris en charge par le Département.

La Mission rendra un rapport écrit dans un délai de 3 mois qui pourra être renouvelé une fois commençant à courir le jour de l'Assemblée Plénière ayant validé la demande de création de la Mission.

Le rapport pourra être présenté en Séance Plénière du Conseil Départemental après inscription à l'ordre du jour du Conseil Départemental, lors de la séance qui suit l'achèvement des travaux de la Mission.

CHAPITRE IX

DES GROUPES POLITIQUES

ARTICLE 63 : les Conseillers Départementaux peuvent se constituer en groupes politiques. Chaque Conseiller peut s'inscrire à un groupe.

Chaque groupe informe le Président du Conseil Départemental de sa constitution par la remise d'une déclaration signée de ses membres, et désignant un représentant de ce groupe politique qui prend la qualité de Président.

Pour être constitué, un groupe devra être composé au moins de 4 membres.

Le Président du Conseil Départemental prend les dispositions nécessaires pour permettre le fonctionnement de chaque groupe selon des modalités arrêtées par délibération du Conseil Départemental (délibération n° CD.2021.07.23/302).

Les groupes doivent être destinataires, dès que possible, du calendrier des réunions ainsi que des documents et informations nécessaires à leurs membres.

ARTICLE 64 : le Département diffuse un magazine d'information du Conseil Départemental appelé "Corrèze Magazine".

Ce bulletin d'information générale sur les réalisations et la gestion du Conseil Départemental est ouvert, dans un espace réservé, à l'expression des groupes politiques d'élus, lorsque ceux-ci sont constitués conformément à l'article 63 du présent Règlement.

L'ensemble des groupes politiques d'élus du Conseil Départemental se voit réserver 1 page en fin du bulletin.

Chaque groupe politique d'élus bénéficie des mêmes possibilités d'expression, à savoir :

➤ même surface rédactionnelle :

Au vu de la constitution effective de 2 groupes politiques lors de l'adoption du présent règlement, chacun bénéficie d'une même surface rédactionnelle limitée, dans le cas d'espèce, à 2 500 signes espaces compris ;

➤ même typographie et même espace photographique

Le directeur de publication communiquera à chaque groupe politique d'élus la date de diffusion du magazine.

Les textes des groupes politiques d'élus devront lui être transmis au minimum 3 semaines avant la date de diffusion du magazine.

CHAPITRE X

DISPOSITIONS DIVERSES

ARTICLE 65 : lorsqu'un Conseiller Départemental donne sa démission, il adresse immédiatement sa lettre de démission au Président du Conseil Départemental, qui en informe immédiatement le représentant de l'État dans le Département.

ARTICLE 66 : à l'exception des modifications de droit, qui donneront lieu à une information de l'assemblée, le présent règlement intérieur peut faire l'objet de modifications, sur proposition du Président du Conseil départemental ou à l'initiative d'au moins 6 Conseillers Départementaux. Elles seront soumises au vote du Conseil Départemental.

ARTICLE 67 : le présent règlement intérieur continue à s'appliquer jusqu'à l'établissement du nouveau règlement. Ce nouveau règlement intérieur doit être établi dans le délai imparti par le CGCT qui suit le renouvellement du Conseil Départemental.



Réunion du 23 juillet 2021

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

RAPPORT DU PRÉSIDENT

COMMISSION

Commission des Finances, des Affaires Générales et de la Transition Ecologique

OBJET

REPRESENTATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU SEIN DES INSTANCES DIVERSES
ET ORGANISMES EXTERIEURS

RAPPORT

Compte tenu du renouvellement de l'Assemblée délibérante du département, il convient, conformément à l'article L. 3121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, de procéder aux désignations des représentants du Conseil Départemental dans les multiples instances et organismes extérieurs au Conseil Départemental.

La liste des diverses représentations et désignations fera l'objet d'un envoi à l'ensemble des conseillers avant la séance.

Je propose à l'Assemblée Départementale de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de ces dispositions.

Pascal COSTE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

EXTRAIT DE DELIBERATION

OBJET

REPRESENTATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU SEIN DES INSTANCES DIVERSES ET ORGANISMES EXTERIEURS

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la liste ci-annexée des Conseillers Départementaux présents ou ayant donné pouvoir,

VU le rapport n° CD.2021.07.23/306 en date du 23 juillet 2021, de M. le Président du Conseil Départemental,

Sur la proposition de Monsieur Pascal COSTE, Rapporteur,

DÉLIBÈRE

Article 1^{er} : est adopté à l'unanimité la levée de la règle du vote à bulletins secrets pour les désignations de représentants au sein des instances diverses et des organismes extérieurs.

Article 2 : sont désignés les élus et les représentants du Conseil Départemental de la CORRÈZE dans les commissions et organismes extérieurs dont la liste est annexée à la présente délibération.

Article 3 : sont désignés, en qualité de personnes qualifiées, au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL), en complément des désignations du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 (délibération n° CD.2021.07.01/009), les représentants des associations suivants au sein de ladite Commission :

- M. Patrick CHARPENTIER, Vice-Président de France Assos Santé
- Mme Marie-Claude CARLAT, Présidente de l'UDAF de la Corrèze.

Article 4 : sont désignés au sein du Conseil d'Administration de Corrèze Habitat, en complément des désignations du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 (délibération n° CD.2021.07.01/012), les personnes qualifiées suivantes :

- Mme Nicole BERTHON
- Mme Béatrice GUILLOU.

Adopté, à main levée, à l'unanimité.

Certifié conforme
Pascal COSTE
Président du Conseil Départemental

Transmis au représentant

de L'État le : 23 juillet 2021

Accusé réception en Préfecture n°19-221927205-20210723-2872-DE-1-1

Affiché le : 23 juillet 2021

Si vous désirez contester la présente délibération, vous devez saisir le Tribunal Administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa publication, au moyen de l'application Télérecours citoyens, accessible sur le site www.telerecours.fr ou par courrier à l'adresse suivante : 1 cours Vergniaud - 87000 LIMOGES.

EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL



L'an deux mille vingt et un et le vingt trois juillet, à neuf heures, le Conseil Départemental de la Corrèze s'est réuni à l'Hôtel du Département "Marbot" à Tulle.

Présents :

Monsieur Pascal COSTE, Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Madame Sandrine MAURIN, Monsieur Christophe PETIT, Madame Agnès AUDEGUIL, Madame Hélène ROME, Monsieur Francis COMBY, Madame Valérie TAURISSON, Monsieur Jean-Marie TAGUET, Madame Patricia BUISSON, Monsieur Franck PEYRET, Madame Pascale BOISSIERAS, Madame Emilie BOUCHETEIL, Monsieur Bernard COMBES, Madame Ghislaine DUBOST, Madame Marilou PADILLA-RATELADE, Monsieur Gérard SOLER, Madame Annick TAYSSE, Madame Stéphanie VALLÉE, Madame Claude CHIRAC, Madame Sophie CHAMBON, Monsieur Eric ZIOLO, Monsieur Didier MARSALEIX, Madame Sonia TROYA, Monsieur Sébastien DUCHAMP, Monsieur Philippe LESCURE, Monsieur Julien BOUNIE, Madame Jacqueline CORNELISSEN, Madame Rosine ROBINET, Monsieur Anthony MONTEIL, Madame Marie-Laure VIDAL, Monsieur Jean-Jacques DELPECH, Madame Frédérique MEUNIER, Monsieur Laurent DARTHOU, Madame Audrey BARTOUT, Monsieur Jean-Jacques LAUGA, Monsieur Jean-François LABBAT

Pouvoir :

Monsieur Christian BOUZON à Madame Pascale BOISSIERAS

Madame Sandrine MAURIN remplit les fonctions de secrétaire.

Le quorum étant atteint à l'ouverture de la séance et pendant l'examen de chacun des rapports et l'adoption de chacune des délibérations, le Conseil Départemental peut valablement siéger et délibérer.

REPRESENTATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CORREZE

AU SEIN DES DIVERS ORGANISMES ET COMMISSIONS

01 Juillet 2021

Commission de la Cohésion Sociale

N° d'ORDRE	DESIGNATION DE L'ORGANISME ET NOMBRE DE CONSEILLERS A DESIGNER	PERSONNES DESIGNÉES	
		TITULAIRES	SUPPLEANTS
21- 1 001	Agence Livre, Cinéma et Audiovisuel en NOUVELLE-AQUITAINE Titulaire : 1	M. Philippe LESCURE (23/07/2021)	
21- 1 002	Assemblée Générale du Centre Régional Information Jeunesse (C.R.I.J.) NOUVELLE-AQUITAINE - LIMOGES Titulaire : 1	Mme Sophie CHAMBON (23/07/2021)	
21- 1 003	Association POLARIS (Pôle Limousin Action Recherche en Intervention Sociale) Formation Titulaire : 1	M. Francis COMBY (23/07/2021)	
21- 1 004	Association d'étude et de promotion du sport et des activités sportives du Massif Central-SPORTS MAC (Assemblées générales ordinaire et extraordinaire) Titulaire : 1	M. Jean-Jacques LAUGA (23/07/2021)	
21- 1 005	Canoë Treignac Vézère Titulaire : 1	Mme Hélène ROME (23/07/2021)	

Commission de la Cohésion Sociale

N° d'ORDRE	DESIGNATION DE L'ORGANISME ET NOMBRE DE CONSEILLERS A DESIGNER	PERSONNES DESIGNÉES	
		TITULAIRES	SUPPLEANTS
21- 1 006	Comité Dptal de l'Aide Médicale Urgente, de la Permanence des Soins et des Transports Sanitaires : - Comité Dptal Aide Médicale Urgente, Permanence des Soins et Transports Sanitaires (CODAMUPSTS) Titulaire : 1	M. Francis COMBY (23/07/2021)	
21- 1 007	- Sous-Comité des Transports Sanitaires Titulaire : 1	M. Francis COMBY (23/07/2021)	
21- 1 008	Comité Départemental de la Ligue Nationale contre le Cancer Titulaire : 1	Mme Marilou PADILLA-RATELADE (23/07/2021)	
21- 1 009	Comité Territorial des 13 Vents EIMCL Titulaire : 1 Suppléant : 1	M. Gérard SOLER (23/07/2021)	Mme Annick TAYSSE (23/07/2021)
21- 1 010	Comité de suivi de l'école inclusive Titulaire : 1	Mme Valérie TAURISSON (23/07/2021)	
21- 1 011	Comité local du fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (CIPHFP) Titulaire : 1 Suppléant : 1	Mme Ghislaine DUBOST (23/07/2021)	M. Gérard SOLER (23/07/2021)

Commission de la Cohésion Sociale

N° d'ORDRE	DESIGNATION DE L'ORGANISME ET NOMBRE DE CONSEILLERS A DESIGNER	PERSONNES DESIGNÉES	
		TITULAIRES	SUPPLEANTS
21- 1 012	Commission Académique sur l'enseignement des langues vivantes étrangères Titulaire : 1	Mme Valérie TAURISSON (23/07/2021)	
21- 1 013	Commission Départementale Consultative des Gens du Voyage Titulaires : 4 Suppléants : 4	M. Laurent DARTHOU (23/07/2021) M. Jean-Jacques DELPECH (23/07/2021) Mme Patricia BUISSON (23/07/2021) M. Christian BOUZON (23/07/2021)	M. Eric ZIOLO (23/07/2021) M. Christophe PETIT (23/07/2021) Mme Sandrine MAURIN (23/07/2021) M. Jean-François LABBAT (23/07/2021)
21- 1 014	Commission Départementale d'attribution de la Médaille de la Famille Française Titulaire : 1 Maires : 2 (à désigner par le Conseil Départemental)	<u>Conseiller Départemental</u> Mme Sandrine MAURIN (23/07/2021) <u>Elus Municipaux</u> Mme Valérie TAURISSON (23/07/2021) M. Didier MARSALÉIX (23/07/2021)	
21- 1 015	Commission Départementale de Lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle Titulaire : 1 Suppléant : 1	Mme Sandrine MAURIN (23/07/2021)	Mme Agnès AUDEGUIL (23/07/2021)
21- 1 016	Commission Départementale des Services aux Familles Titulaires : 2	Mme Sandrine MAURIN (23/07/2021) Mme Audrey BARTOUT (23/07/2021)	

Commission de la Cohésion Sociale

N° d'ORDRE	DESIGNATION DE L'ORGANISME ET NOMBRE DE CONSEILLERS A DESIGNER	PERSONNES DESIGNÉES	
		TITULAIRES	SUPPLEANTS
21- 1 017	Commission Exécutive du GIP-MDPH Titulaires : 10	Mme Sandrine MAURIN (23/07/2021) Mme Marilou PADILLA-RATELADE (23/07/2021) Mme Audrey BARTOUT (23/07/2021) M. Gérard SOLER (23/07/2021) Mme Agnès AUDEGUIL (23/07/2021) Mme Marie-Laure VIDAL (23/07/2021) M. Laurent DARTHOU (23/07/2021) Mme Annick TAYSSE (23/07/2021) Mme Sonia TROYA (23/07/2021) M. Anthony MONTEIL (23/07/2021)	
21- 1 018	Commission Régionale de Concertation en Santé Mentale (CRCSM) Titulaire : 1	Mme Sandrine MAURIN (23/07/2021)	
21- 1 019	Commission Régionale des Politiques Publiques : jeunesse, sports et vie associative Titulaire : 1 Suppléant : 1	M. Jean-Jacques LAUGA (23/07/2021)	Mme Sophie CHAMBON (23/07/2021)
21- 1 020	Commission Régionale du Patrimoine et des Sites Titulaire : 1 Suppléant : 1	M. Jean-Jacques DELPECH (23/07/2021)	Mme Jacqueline CORNELISSEN (23/07/2021)
21- 1 021	Commission consultative de retrait d'Agrément Accueil Familial Titulaire : 1	Mme Marilou PADILLA-RATELADE (23/07/2021)	

Commission de la Cohésion Sociale

N° d'ORDRE	DESIGNATION DE L'ORGANISME ET NOMBRE DE CONSEILLERS A DESIGNER	PERSONNES DESIGNÉES	
		TITULAIRES	SUPPLEANTS
21- 1 022	Commission de Surveillance de la Maison d'Arrêt de TULLE Titulaire : 1	M. Jean-Jacques LAUGA (23/07/2021)	
21- 1 023	Commission de Surveillance du Centre Départemental de l'Enfance Titulaires : 3 Suppléants : 2	Mme Sandrine MAURIN (23/07/2021) Mme Agnès AUDEGUIL (23/07/2021) Mme Annick TAYSSE (23/07/2021)	Mme Audrey BARTOUT (23/07/2021) M. Gérard SOLER (23/07/2021)
21- 1 024	Commission de Surveillance du Centre de Détention d'UZERCHE Titulaire : 1	Mme Rosine ROBINET (23/07/2021)	
21- 1 025	Commission de sélection d'appel à projet social ou médico-social Titulaires : 2 Suppléants : 2	Mme Sandrine MAURIN (23/07/2021) Mme Marilou PADILLA-RATELADE (23/07/2021)	Mme Audrey BARTOUT (23/07/2021) Mme Annick TAYSSE (23/07/2021)
21- 1 026	Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) Titulaires : 4 Suppléants : 4	Mme Sandrine MAURIN (23/07/2021) Mme Marilou PADILLA-RATELADE (23/07/2021) Mme Audrey BARTOUT (23/07/2021) M. Anthony MONTEIL (23/07/2021)	Mme Agnès AUDEGUIL (23/07/2021) M. Gérard SOLER (23/07/2021) Mme Jacqueline CORNELISSEN (23/07/2021) Mme Sonia TROYA (23/07/2021)
21- 1 027	Commission des Labels de la Fondation du Patrimoine Titulaire : 1	Mme Lilith PITTMAN (23/07/2021)	

Commission de la Cohésion Sociale

N° d'ORDRE	DESIGNATION DE L'ORGANISME ET NOMBRE DE CONSEILLERS A DESIGNER	PERSONNES DESIGNÉES	
		TITULAIRES	SUPPLEANTS
21- 1 028	Commissions de coordination des politiques publiques de santé : - Commission de coordination dans le domaine des prises en charge et des accompagnements médico-sociaux Titulaire : 1 Supplément : 1	Mme Marilou PADILLA-RATELADE (23/07/2021)	M. Francis COLASSON (23/07/2021)
21- 1 029	- Commission de coordination dans les domaines de la prévention et de la promotion de la santé, de la santé scolaire, de la santé au travail et de la protection maternelle et infantile Titulaires : 2 Suppléments : 2	Mme Sandrine MAURIN (23/07/2021) Mme Audrey BARTOUT (23/07/2021)	M. Francis COLASSON (23/07/2021) Mme Marilou PADILLA-RATELADE (23/07/2021)
21- 1 030	Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA) Monsieur le Président du CD est membre de droit. Titulaire : 1 Suppléments : 2	Mme Sandrine MAURIN (23/07/2021)	M. Francis COLASSON (23/07/2021) Mme Marilou PADILLA-RATELADE (23/07/2021)
21- 1 031	Conférence Régionale du Sport (CRdS) Titulaire : 1 Supplément : 1	M. Jean-Jacques LAUGA (23/07/2021)	M. Philippe LESCURE (23/07/2021)
21- 1 032	Conférence Sanitaire de la Corrèze Titulaire : 1 Personnalités qualifiées : 2	<u>Conseiller Départemental</u> M. Francis COMBY (23/07/2021) <u>Personnalités Qualifiées</u> M. Francis COLASSON (23/07/2021) M. Michel MARCUS (23/07/2021)	

Commission de la Cohésion Sociale

N° d'ORDRE	DESIGNATION DE L'ORGANISME ET NOMBRE DE CONSEILLERS A DESIGNER	PERSONNES DESIGNÉES	
		TITULAIRES	SUPPLEANTS
21- 1 033	Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie (CFPPA) Titulaire : 1	Mme Sandrine MAURIN (23/07/2021)	
21- 1 034	Conférence des Financeurs du Sport (CdFS) Titulaire : 1 Supplément : 1	M. Jean-Jacques LAUGA (23/07/2021)	Mme Jacqueline CORNELISSEN (23/07/2021)
21- 1 035	Conseil Académique de l'Education Nationale de l'Académie de LIMOGES (C.A.E.N.) Titulaires : 3 Suppléments : 3	Mme Valérie TAURISSON (23/07/2021) M. Francis COMBY (23/07/2021) Mme Annick TAYSSE (23/07/2021)	M. Christophe PETIT (23/07/2021) M. Didier MARSALEIX (23/07/2021) M. Christian BOUZON (23/07/2021)
21- 1 036	Conseil Départemental de Prévention de la Délinquance Titulaires : 5 Suppléments : 3	M. Jean-Jacques LAUGA (23/07/2021) M. Laurent DARTHOU (23/07/2021) Mme Audrey BARTOUT (23/07/2021) Mme Sonia TROYA (23/07/2021) M. Anthony MONTEIL (23/07/2021)	M. Franck PEYRET (23/07/2021) Mme Agnès AUDEGUIL (23/07/2021) M. Jean-François LABBAT (23/07/2021)
21- 1 037	Conseil Départemental de l'Education Nationale (C.D.E.N.) Titulaires : 5 Personnalités qualifiées : 2 Suppléments : 5	<u>Conseillers Départementaux</u> Mme Valérie TAURISSON (23/07/2021) Mme Jacqueline CORNELISSEN (23/07/2021) Mme Marie-Laure VIDAL (23/07/2021) M. Gérard SOLER (23/07/2021) Mme Annick TAYSSE (23/07/2021) <u>Personnalités Qualifiées</u> Mme Lilith PITTMAN (23/07/2021) Mme Nicole ESTERLE (23/07/2021)	Mme Patricia BUISSON (23/07/2021) M. Jean-Jacques DELPECH (23/07/2021) M. Julien BOUNIE (23/07/2021) Mme Rosine ROBINET (23/07/2021) M. Christian BOUZON (23/07/2021)

Commission de la Cohésion Sociale

N° d'ORDRE	DESIGNATION DE L'ORGANISME ET NOMBRE DE CONSEILLERS A DESIGNER	PERSONNES DESIGNÉES	
		TITULAIRES	SUPPLEANTS
21- 1 038	Conseil Départemental de l'Insertion par l'Activité Economique (C.D.I.A.E.) Titulaire : 1 Suppléant : 1	M. Gérard SOLER (23/07/2021)	Mme Jacqueline CORNELISSEN (23/07/2021)
21- 1 039	Conseil Départemental de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre Titulaire : 1	M. Jean-Jacques LAUGA (23/07/2021)	
21- 1 040	Conseil Départemental de l'Orientation et de la Formation des Jeunes Titulaires : 2	Mme Valérie TAURISSON (23/07/2021) M. Gérard SOLER (23/07/2021)	
21- 1 041	Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) : - Formation spécialisée Personnes Agées Titulaire : 1 Suppléant : 1	Mme Sandrine MAURIN (23/07/2021)	Mme Annick TAYSSE (23/07/2021)
21- 1 042	- Formation spécialisée Personnes Handicapées Titulaire : 1 Suppléant : 1	Mme Marilou PADILLA-RATELADE (23/07/2021)	M. Christian BOUZON (23/07/2021)
21- 1 043	Conseil Départemental de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative Titulaire : 1 Suppléant : 1	M. Jean-Jacques LAUGA (23/07/2021)	Mme Jacqueline CORNELISSEN (23/07/2021)

Commission de la Cohésion Sociale

N° d'ORDRE	DESIGNATION DE L'ORGANISME ET NOMBRE DE CONSEILLERS A DESIGNER	PERSONNES DESIGNÉES	
		TITULAIRES	SUPPLEANTS
21- 1 044	Conseil Territorial de Santé Titulaire : 1	M. Francis COMBY (23/07/2021)	
21- 1 045	Conseil d'Administration de l'ADAPEIC (Association Départementale d'Amis et de Parents de Personnes Handicapées Mentales de la Corrèze) Titulaires : 3	Mme Sandrine MAURIN (23/07/2021) Mme Marilou PADILLA-RATELADE (23/07/2021) M. Christian BOUZON (23/07/2021)	
21- 1 046	Conseil d'Administration de l'Association des Amis de la Bibliothèque Départementale Titulaires : 7	M. Philippe LESCURE (23/07/2021) Mme Rosine ROBINET (23/07/2021) Mme Lilith PITTMAN (23/07/2021) M. Eric ZIOLO (23/07/2021) M. Laurent DARTHOU (23/07/2021) M. Anthony MONTEIL (23/07/2021) Mme Sonia TROYA (23/07/2021)	
21- 1 047	Conseil d'Administration de l'Association pour le Développement de l'Accueil du Jeune Enfant-ADAJE19 Titulaires : 3	Mme Audrey BARTOUT (23/07/2021) M. Philippe LESCURE (23/07/2021) Mme Emilie BOUCHETEIL (23/07/2021)	
21- 1 048	Conseil d'Administration de l'EHPAD "La Roche Libère" à TERRASSON Titulaire : 1	M. Jean-Jacques DELPECH (23/07/2021)	

Commission de la Cohésion Sociale

N° d'ORDRE	DESIGNATION DE L'ORGANISME ET NOMBRE DE CONSEILLERS A DESIGNER	PERSONNES DESIGNÉES	
		TITULAIRES	SUPPLEANTS
21- 1 049	Conseil d'Administration de l'EHPAD "Les Jardins de Plaisance" à LANOUAILLE (24) Titulaire : 1	M. Francis COMBY (23/07/2021)	
21- 1 050	Conseil d'Administration de l'EHPAD "Résidence Les Consuls" à MARTEL (46) Titulaire : 1	M. Jean-Jacques DELPECH (23/07/2021)	
21- 1 051	Conseil d'Administration de l'Espace Mille Sources à BUGEAT Titulaires : 3 Personnalités qualifiées : 2 Suppléants : 3	<u>Conseillers Départementaux</u> M. Christophe PETIT (23/07/2021) M. Jean-Jacques LAUGA (23/07/2021) Mme Pascale BOISSIERAS (23/07/2021) <u>Personnalités Qualifiées</u> Mme Elise CHARNAY (23/07/2021) M. Gilbert ROUHAUD (23/07/2021)	Mme Jacqueline CORNELISSEN (23/07/2021) M. Philippe LESCURE (23/07/2021) M. Jean-François LABBAT (23/07/2021)
21- 1 052	Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Dptal d'actions sociales de rééducation professionnelle et d'aide par le travail à SALAGNAC (24) Titulaire : 1	Mme Pascale BOISSIERAS (23/07/2021)	

Commission de la Cohésion Sociale

N° d'ORDRE	DESIGNATION DE L'ORGANISME ET NOMBRE DE CONSEILLERS A DESIGNER	PERSONNES DESIGNÉES	
		TITULAIRES	SUPPLEANTS
21- 1 053	Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Départemental Autonome de SERVIERES-LE-CHATEAU Titulaires : 3 Personnalités qualifiées : 3	<u>Conseillers Départementaux</u> M. Pascal COSTE (23/07/2021) M. Jean-Marie TAGUET (23/07/2021) Mme Sonia TROYA (23/07/2021) <u>Personnalité Qualifiée</u> M. Francis COLASSON (23/07/2021)	
21- 1 054	Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Local d'Enseignement Agricole de Haute-Corrèze (EPLEFPA) Titulaire : 1 Suppléant : 1	Mme Marie-Laure VIDAL (23/07/2021)	Mme Jacqueline CORNELISSEN (23/07/2021)
21- 1 055	Conseil d'Administration de l'Oeuvre Départementale des Centres de Vacances (O.D.C.V.) 1 représentant du Président : M. Jean-Jacques LAUGA Titulaires : 2	M. Jean-Jacques LAUGA (23/07/2021) Mme Rosine ROBINET (23/07/2021) Mme Pascale BOISSIERAS (23/07/2021)	
21- 1 056	Conseil d'Administration de l'Établissement Public Départemental autonome du Glandier de LUBERSAC Conseillers Départementaux représentant la Collectivité territoriale de rattachement : 3 Représentants des départements financeurs : 2	<u>Conseillers Départementaux</u> M. Francis COMBY (23/07/2021) Mme Patricia BUISSON (23/07/2021) M. Christian BOUZON (23/07/2021) <u>Représentants des départements financeurs</u> Mme Rosine ROBINET (23/07/2021) M. Didier MARSALEIX (23/07/2021) <u>Personnalité Qualifiée</u> Mme Hélène SOULLIER (23/07/2021)	

Commission de la Cohésion Sociale

N° d'ORDRE	DESIGNATION DE L'ORGANISME ET NOMBRE DE CONSEILLERS A DESIGNER	PERSONNES DESIGNÉES	
		TITULAIRES	SUPPLEANTS
21- 1 057	Conseil d'Administration de la Fondation Jacques CHIRAC Titulaire : 1	Mme Marilou PADILLA-RATELADE (23/07/2021)	
21- 1 058	Conseil d'Administration de la Mission Locale de BRIVE-LA-GAILLARDE Titulaire : 1	M. Franck PEYRET (23/07/2021)	
21- 1 059	Conseil d'Administration de la Mission Locale de TULLE Titulaire : 1	Mme Agnès AUDEGUIL (23/07/2021)	
21- 1 060	Conseil d'Administration de la Mission Locale de de HAUTE-CORREZE Titulaire : 1	Mme Marilou PADILLA-RATELADE (23/07/2021)	

Commission de la Cohésion Sociale

N° d'ORDRE	DESIGNATION DE L'ORGANISME ET NOMBRE DE CONSEILLERS A DESIGNER	PERSONNES DESIGNEES	
		TITULAIRES	SUPPLEANTS
21- 1 061	Conseil d'Administration des Etablissements d'Enseignement Public du Second Degré Titulaires : 2 par C.A. Suppléants : 2 par C.A.		
	<u>ALLASSAC</u> Collège Mathilde Marthe Faucher	M. Didier MARSALEIX (23/07/2021) Mme Patricia BUISSON (23/07/2021)	Mme Marie-Laure MARSALET (23/07/2021)
21- 1 062	<u>ARGENTAT-SUR-DORDOGNE</u> Collège Simone Veil	Mme Sonia TROYA (23/07/2021) M. Sébastien DUCHAMP (23/07/2021)	Mme Stéphanie VALLÉE (23/07/2021) Mme Claudine DELMAS (23/07/2021)
	<u>BEAULIEU-SUR-DORDOGNE</u> Collège Jacqueline Soulange	M. Pascal COSTE (23/07/2021) Mme Ghislaine DUBOST (23/07/2021)	M. Alexandre TRONCHE (23/07/2021) Mme Nelly GERMANE (23/07/2021)
21- 1 064	<u>BEYNAT</u> Collège Amédée Bisch	M. Pascal COSTE (23/07/2021) Mme Ghislaine DUBOST (23/07/2021)	M. Alexandre TRONCHE (23/07/2021) Mme Nelly GERMANE (23/07/2021)
	<u>BORT-LES-ORGUES</u> Collège Marmontel	Mme Marie-Laure VIDAL (23/07/2021) M. Eric ZIOLO (23/07/2021)	Mme Aurélie GIBOURET LAMBERT (23/07/2021) M. Jean-Pierre BODEVEIX (23/07/2021)

Commission de la Cohésion Sociale

N° d'ORDRE	DESIGNATION DE L'ORGANISME ET NOMBRE DE CONSEILLERS A DESIGNER	PERSONNES DESIGNÉES	
		TITULAIRES	SUPPLEANTS
	Conseil d'Administration des Etablissements d'Enseignement Public du Second Degré Titulaires : 2 par C.A. Suppléants : 2 par C.A.		
	<u>BRIVE-LA-GAILLARDE</u>		
21- 1 066	Collège Cabanis	M. Julien BOUNIE (23/07/2021) Mme Claude CHIRAC (23/07/2021)	Mme Lilith PITTMAN (23/07/2021)
21- 1 067	Collège Jean Lurçat	M. Francis COLASSON (23/07/2021) Mme Claude CHIRAC (23/07/2021)	Mme Lilith PITTMAN (23/07/2021)
21- 1 068	Collège Jean Moulin	Mme Valérie TAURISSON (23/07/2021) M. Philippe LESCURE (23/07/2021)	Mme Anne CLERGERIE (23/07/2021)
21- 1 069	Collège Rollinat	M. Gérard SOLER (23/07/2021) Mme Sandrine MAURIN (23/07/2021)	
21- 1 070	Collège d'Arsonval - Cité scolaire d'Arsonval Titulaire : 1 Suppléant : 1	Mme Valérie TAURISSON (23/07/2021)	M. Julien BOUNIE (23/07/2021)
	<u>CORREZE</u>		
21- 1 071	Collège Bernadette Chirac	Mme Emilie BOUCHETEIL (23/07/2021) M. Jean-Luc BOUCHAREL (23/07/2021)	M. Anthony MONTEIL (23/07/2021) Mme Stéphanie VALLÉE (23/07/2021)

Commission de la Cohésion Sociale

N° d'ORDRE	DESIGNATION DE L'ORGANISME ET NOMBRE DE CONSEILLERS A DESIGNER	PERSONNES DESIGNÉES	
		TITULAIRES	SUPPLEANTS
21- 1 072	Conseil d'Administration des Etablissements d'Enseignement Public du Second Degré Titulaires : 2 par C.A. Suppléants : 2 par C.A. <u>EGLÉTONS</u> Collège Albert Thomas	Mme Agnès AUDEGUIL (23/07/2021) M. Jean-Marie TAGUET (23/07/2021)	Mme Francine FAURIE (23/07/2021) M. Benoît ARMENGAUD (23/07/2021)
21- 1 073	<u>LARCHE</u> Collège Anna de Noailles	Mme Sophie CHAMBON (23/07/2021) M. Jean-Jacques DELPECH (23/07/2021)	Mme Monique SERRE-IGOULZAN (23/07/2021) M. Jean-Marc BRUT (23/07/2021)
21- 1 074	<u>LUBERSAC</u> Collège André Fargeas	Mme Rosine ROBINET (23/07/2021) M. Francis COMBY (23/07/2021)	
21- 1 075	<u>MERLINES</u> Collège René Perrot	M. Christophe ARFEUILLERE (23/07/2021) Mme Marilou PADILLA-RATELADE (23/07/2021)	M. Jean-Michel SAUVIAT (23/07/2021) Mme Fabienne VIGIER (23/07/2021)
21- 1 076	<u>MEYMAC</u> Collège	M. Christophe PETIT (23/07/2021) Mme Jacqueline CORNELISSEN (23/07/2021)	Mme Sandra CHARRIERE (23/07/2021)

Commission de la Cohésion Sociale

N° d'ORDRE	DESIGNATION DE L'ORGANISME ET NOMBRE DE CONSEILLERS A DESIGNER	PERSONNES DESIGNÉES	
		TITULAIRES	SUPPLEANTS
	Conseil d'Administration des Etablissements d'Enseignement Public du Second Degré Titulaires : 2 par C.A. Suppléants : 2 par C.A.		
21- 1 077	<u>MEYSSAC</u> Collège Léon Dautrement	M. Pascal COSTE (23/07/2021) Mme Ghislaine DUBOST (23/07/2021)	M. Alexandre TRONCHE (23/07/2021) Mme Nelly GERMANE (23/07/2021)
21- 1 078	<u>NEUVIC</u> Collège de la Triouzoune	M. Eric ZIOLO (23/07/2021) Mme Marie-Laure VIDAL (23/07/2021)	M. Jean-Pierre BODEVEIX (23/07/2021) Mme Aurélie GIBOURET LAMBERT (23/07/2021)
21- 1 079	<u>OBJAT</u> Collège Eugène Freyssinet	Mme Pascale BOISSIERAS (23/07/2021) M. Christian BOUZON (23/07/2021)	Mme Delphine SARCOU (23/07/2021)
21- 1 080	<u>SEILHAC</u> Collège Armande Baudry	Mme Sabrina POUGET (23/07/2021) M. Jean-Jacques LAUGA (23/07/2021)	Mme Hélène ROME (23/07/2021)
21- 1 081	<u>TREIGNAC</u> Collège Lakanal	Mme Hélène ROME (23/07/2021) M. Bernard RUAL (23/07/2021)	M. Jean-Jacques LAUGA (23/07/2021)

Commission de la Cohésion Sociale

N° d'ORDRE	DESIGNATION DE L'ORGANISME ET NOMBRE DE CONSEILLERS A DESIGNER	PERSONNES DESIGNÉES	
		TITULAIRES	SUPPLEANTS
	Conseil d'Administration des Etablissements d'Enseignement Public du Second Degré Titulaires : 2 par C.A. Suppléants : 2 par C.A.		
21- 1 082	<u>TULLE</u> Collège Clémenceau	M. Bernard COMBES (23/07/2021) Mme Annick TAYSSE (23/07/2021)	Mme Fabienne LATOUR (23/07/2021) Mme Emilie BOUCHETEIL (23/07/2021)
21- 1 083	Collège Victor Hugo	M. Bernard COMBES (23/07/2021) Mme Annick TAYSSE (23/07/2021)	Mme Stéphanie VALLÉE (23/07/2021) M. Anthony MONTEIL (23/07/2021)
21- 1 084	<u>USSEL</u> Collège Voltaire	M. Christophe ARFEUILLERE (23/07/2021) Mme Marilou PADILLA-RATELADE (23/07/2021)	
21- 1 085	<u>UZERCHE</u> Collège Gaucelm Faidit	Mme Rosine ROBINET (23/07/2021) M. Francis COMBY (23/07/2021)	M. Jean-Jacques CAFFY (23/07/2021)

Commission de la Cohésion Sociale

N° d'ORDRE	DESIGNATION DE L'ORGANISME ET NOMBRE DE CONSEILLERS A DESIGNER	PERSONNES DESIGNÉES	
		TITULAIRES	SUPPLEANTS
21- 1 086	Conseil d'Administration du Centre Hospitalier du Pays d'EYGURANDE Titulaires : 14 Personnalités qualifiées : 5	<u>Conseillers Départementaux</u> M. Pascal COSTE (23/07/2021) Mme Sandrine MAURIN (23/07/2021) Mme Marilou PADILLA-RATELADE (23/07/2021) M. Christophe ARFEUILLERE (23/07/2021) Mme Marie-Laure VIDAL (23/07/2021) M. Eric ZIOLO (23/07/2021) M. Christophe PETIT (23/07/2021) Mme Jacqueline CORNELISSEN (23/07/2021) M. Jean-Marie TAGUET (23/07/2021) Mme Agnès AUDEGUIL (23/07/2021) Mme Sonia TROYA (23/07/2021) M. Christian BOUZON (23/07/2021) Mme Annick TAYSSE (23/07/2021) Mme Stéphanie VALLÉE (23/07/2021) <u>Personnalités Qualifiées</u> M. Pierre CHEVALIER (23/07/2021) M. Pascal MONTIGNY (23/07/2021) M. Michel VERGNE (23/07/2021) Mme Nicole BERTHON (23/07/2021) Mme Christèle BOYER (23/07/2021)	

Commission de la Cohésion Sociale

N° d'ORDRE	DESIGNATION DE L'ORGANISME ET NOMBRE DE CONSEILLERS A DESIGNER	PERSONNES DESIGNÉES	
		TITULAIRES	SUPPLEANTS
21- 1 087	Conseil d'Administration du Centre Régional de Documentation Pédagogique du Limousin (C.R.D.P.) Titulaire : 1 Suppléant : 1	Mme Valérie TAURISSON (23/07/2021)	M. Christophe PETIT (23/07/2021)
21- 1 088	Conseil d'Administration du Centre d'Art Contemporain Abbaye Saint-André de MEYMAC Titulaire : 1	M. Philippe LESCURE (23/07/2021)	
21- 1 089	Conseil d'Administration du Lycée Agricole et Horticole de BRIVE-VOUTEZAC à VOUTEZAC Titulaire : 1 Suppléant : 1	Mme Pascale BOISSIERAS (23/07/2021)	M. Francis COMBY (23/07/2021)
21- 1 090	Conseil d'Administration du Lycée d'Enseignement Technolog.&Profession.Agricole Edgard Pisani-NAVES Titulaire : 1 Suppléant : 1	Mme Emilie BOUCHETEIL (23/07/2021)	Mme Hélène ROME (23/07/2021)
21- 1 091	Conseil d'administration de l'Etablissement Public Autonome de Boulou-les-Roses à LIGNEYRAC Titulaires : 3	Mme Nelly GERMANE (23/07/2021) Mme Ghislaine DUBOST (23/07/2021) Mme Sophie CHAMBON (23/07/2021)	

Commission de la Cohésion Sociale

N° d'ORDRE	DESIGNATION DE L'ORGANISME ET NOMBRE DE CONSEILLERS A DESIGNER	PERSONNES DESIGNÉES	
		TITULAIRES	SUPPLEANTS
21- 1 092	Conseil d'administration de l'Établissement Public de CC "l'Empreinte, Scène nationale Brive-Tulle" Titulaires : 2 Suppléants : 2	Mme Agnès AUDEGUIL (23/07/2021) Mme Frédérique MEUNIER (23/07/2021)	M. Franck PEYRET (23/07/2021) Mme Annick TAYSSE (23/07/2021)
21- 1 093	Conseil de l'École Supérieure du Professorat et de l'Éducation (ESPE) de l'Académie de LIMOGES Titulaire : 1	Mme Valérie TAURISSON (23/07/2021)	
21- 1 094	Conseils d'Administration des Collèges Privés Titulaire : 1 par C.A. <u>ARGENTAT-SUR-DORDOGNE</u> Collège Jeanne d'Arc	M. Julien BOUNIE (23/07/2021)	
21- 1 095	<u>BRIVE-LA-GAILLARDE</u> Collège La Salle	M. Franck PEYRET (23/07/2021)	
21- 1 096	Ensemble Scolaire Edmond Michelet	Mme Sandrine MAURIN (23/07/2021)	
21- 1 097	<u>USSEL</u> Collège Notre Dame de la Providence	Mme Marilou PADILLA-RATELADE (23/07/2021)	

Commission de la Cohésion Sociale

N° d'ORDRE	DESIGNATION DE L'ORGANISME ET NOMBRE DE CONSEILLERS A DESIGNER	PERSONNES DESIGNÉES	
		TITULAIRES	SUPPLEANTS
21- 1 098	<p>Conseils d'Administrations des Etablissements Hébergeant des Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) : Titulaires : 3 par établissement</p> <p><u>ALLASSAC</u> EHPAD</p>	<p>Mme Patricia BUISSON (23/07/2021) M. Didier MARSALEIX (23/07/2021) Mme Marie-Laure MARSALET (23/07/2021)</p>	
21- 1 099	<p><u>ARGENTAT-SUR-DORDOGNE</u> EHPAD</p>	<p>Mme Sonia TROYA (23/07/2021) Mme Stéphanie VALLÉE (23/07/2021) Mme Claudine DELMAS (23/07/2021)</p>	
21- 1 100	<p><u>BEAULIEU-SUR-DORDOGNE</u> EHPAD "Les Gabariers"</p>	<p>M. Pascal COSTE (23/07/2021) Mme Ghislaine DUBOST (23/07/2021) Mme Nelly GERMANE (23/07/2021)</p>	
21- 1 101	<p><u>BEYNAT</u> EHPAD</p>	<p>M. Pascal COSTE (23/07/2021) Mme Ghislaine DUBOST (23/07/2021) Mme Nelly GERMANE (23/07/2021)</p>	

Commission de la Cohésion Sociale

N° d'ORDRE	DESIGNATION DE L'ORGANISME ET NOMBRE DE CONSEILLERS A DESIGNER	PERSONNES DESIGNÉES	
		TITULAIRES	SUPPLEANTS
21- 1 102	<p>Conseils d'Administrations des Etablissements Hébergeant des Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) : Titulaires : 3 par établissement</p> <p><u>BRIVE-LA-GAILLARDE</u> EHPAD de Rivet</p>	<p>Mme Valérie TAURISSON (23/07/2021) M. Franck PEYRET (23/07/2021) Mme Frédérique MEUNIER (23/07/2021)</p>	
21- 1 103	<p><u>BUGEAT</u> EHPAD</p>	<p>M. Christophe PETIT (23/07/2021) Mme Jacqueline CORNELISSEN (23/07/2021) Mme Sandra CHARRIERE (23/07/2021)</p>	
21- 1 104	<p><u>CORREZE</u> EHPAD</p>	<p>Mme Francine FAURIE (23/07/2021) Mme Emilie BOUCHETEIL (23/07/2021) M. Anthony MONTEIL (23/07/2021)</p>	
21- 1 105	<p><u>DONZENAC</u> EHPAD</p>	<p>Mme Patricia BUISSON (23/07/2021) M. Didier MARSALEIX (23/07/2021) Mme Marie-Laure MARSALET (23/07/2021)</p>	

Commission de la Cohésion Sociale

N° d'ORDRE	DESIGNATION DE L'ORGANISME ET NOMBRE DE CONSEILLERS A DESIGNER	PERSONNES DESIGNEES	
		TITULAIRES	SUPPLEANTS
21- 1 106	<p>Conseils d'Administrations des Etablissements Hébergeant des Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) : Titulaires : 3 par établissement</p> <p><u>EYGURANDE</u> EHPAD Résidence du Parc</p>	<p>M. Christophe ARFEUILLERE (23/07/2021) Mme Marilou PADILLA-RATELADE (23/07/2021) M. Jean-Michel SAUVIAT (23/07/2021)</p>	
21- 1 107	<p><u>MANSAC</u> EHPAD Charles Gobert</p>	<p>Mme Sophie CHAMBON (23/07/2021) M. Jean-Jacques DELPECH (23/07/2021) Mme Monique SERRE-IGOULZAN (23/07/2021)</p>	
21- 1 108	<p><u>MEYMAC</u> EHPAD</p>	<p>M. Christophe PETIT (23/07/2021) Mme Jacqueline CORNELISSEN (23/07/2021) Mme Sandra CHARRIERE (23/07/2021)</p>	

Commission de la Cohésion Sociale

N° d'ORDRE	DESIGNATION DE L'ORGANISME ET NOMBRE DE CONSEILLERS A DESIGNER	PERSONNES DESIGNÉES	
		TITULAIRES	SUPPLEANTS
21- 1 109	Conseils d'Administrations des Etablissements Hébergeant des Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) : Titulaires : 3 par établissement		
	<u>MEYSSAC</u> EHPAD	M. Pascal COSTE (23/07/2021) Mme Ghislaine DUBOST (23/07/2021) Mme Nelly GERMANE (23/07/2021)	
	<u>NEUVIC</u> EHPAD	M. Eric ZIOLO (23/07/2021) Mme Marie-Laure VIDAL (23/07/2021) Mme Aurélie GIBOURET LAMBERT (23/07/2021)	
	<u>SEILHAC</u> EHPAD	Mme Hélène ROME (23/07/2021) M. Jean-Jacques LAUGA (23/07/2021) Mme Sabrina POUGET (23/07/2021)	
21- 1 112	<u>SORNAC</u> EHPAD	M. Christophe PETIT (23/07/2021) Mme Jacqueline CORNELISSEN (23/07/2021) Mme Sandra CHARRIERE (23/07/2021)	

Commission de la Cohésion Sociale

N° d'ORDRE	DESIGNATION DE L'ORGANISME ET NOMBRE DE CONSEILLERS A DESIGNER	PERSONNES DESIGNÉES	
		TITULAIRES	SUPPLEANTS
21- 1 113	<p>Conseils d'Administrations des Etablissements Hébergeant des Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) : Titulaires : 3 par établissement</p> <p><u>TREIGNAC</u> EHPAD</p>	<p>Mme Hélène ROME (23/07/2021) M. Jean-Jacques LAUGA (23/07/2021) M. Bernard RUAL (23/07/2021)</p>	
21- 1 114	<p><u>VIGEOIS</u> EHPAD</p>	<p>Mme Patricia BUISSON (23/07/2021) M. Didier MARSALEIX (23/07/2021) M. Sébastien CHASTANET (23/07/2021)</p>	

Commission de la Cohésion Sociale

N° d'ORDRE	DESIGNATION DE L'ORGANISME ET NOMBRE DE CONSEILLERS A DESIGNER	PERSONNES DESIGNÉES	
		TITULAIRES	SUPPLEANTS
21- 1 115	Conseils de surveillance des établissements de santé : - LIMOGES : Centre Hospitalier Universitaire Titulaire : 1	M. Pascal COSTE (23/07/2021)	
21- 1 116	- BORT-LES-ORGUES : Centre Hospitalier Titulaire : 1	Mme Marie-Laure VIDAL (23/07/2021)	
21- 1 117	- BRIVE-LA-GAILLARDE : Centre Hospitalier Titulaire : 1	Mme Frédérique MEUNIER (23/07/2021)	
21- 1 118	- CORNIL : Centre Hospitalier Gériatrique Titulaires : 2	M. Pascal COSTE (23/07/2021) Mme Stéphanie VALLÉE (23/07/2021)	
21- 1 119	- TULLE : Centre Hospitalier Titulaire : 1	M. Pascal COSTE (23/07/2021)	
21- 1 120	- USSEL : Centre Hospitalier Titulaire : 1	Mme Marilou PADILLA-RATELADE (23/07/2021)	

Commission de la Cohésion Sociale

N° d'ORDRE	DESIGNATION DE L'ORGANISME ET NOMBRE DE CONSEILLERS A DESIGNER	PERSONNES DESIGNEES	
		TITULAIRES	SUPPLEANTS
21- 1 121	Conseils de surveillance des établissements de santé : - UZERCHE : Centre Hospitalier Gériatrique Titulaire : 1	Mme Rosine ROBINET (23/07/2021)	
21- 1 122	DAC - Association Parcours Santé Titulaire : 1	Mme Marilou PADILLA-RATELADE (23/07/2021)	
21- 1 123	Fonds de Développement de la Vie Associative (FDVA) et Commission Régionale consultative du FDVA Titulaire : 1 Suppléant : 1	M. Christophe PETIT (23/07/2021)	M. Julien BOUNIE (23/07/2021)
21- 1 124	Groupe thématique d'appui Alzheimer Titulaire : 1	Mme Sandrine MAURIN (23/07/2021)	
21- 1 125	Gérontopôle NOUVELLE-AQUITAINE Titulaire : 1 Suppléant : 1	M. Pascal COSTE (23/07/2021)	Mme Marilou PADILLA-RATELADE (23/07/2021)
21- 1 126	Maison Dptale des Personnes Handicapées : Comité de Gestion du Fonds Dptal de Compensation Handicap Titulaire : 1 Suppléant : 1	Mme Sandrine MAURIN (23/07/2021)	Mme Marilou PADILLA-RATELADE (23/07/2021)

Commission de la Cohésion Sociale

N° d'ORDRE	DESIGNATION DE L'ORGANISME ET NOMBRE DE CONSEILLERS A DESIGNER	PERSONNES DESIGNÉES	
		TITULAIRES	SUPPLEANTS
21- 1 127	Mémorial Corrèzien de la Résistance, de la Déportation et des Martyrs Titulaire : 1	M. Jean-Jacques LAUGA (23/07/2021)	
21- 1 128	Observatoire Régional de la Santé Titulaire : 1	M. Francis COLASSON (23/07/2021)	
21- 1 129	Observatoire Régional des Arts et de la Culture en Limousin (ORACLIM) Titulaire : 1	Mme Lilith PITTMAN (23/07/2021)	
21- 1 130	Plan Régional de Santé Publique Titulaire : 1	M. Francis COMBY (23/07/2021)	M. Francis COLASSON (23/07/2021)
21- 1 131	Pupilles de l'Etat - Conseil de Famille Titulaires : 2	Mme Audrey BARTOUT (23/07/2021) Mme Pascale BOISSIERAS (23/07/2021)	

Commission de la Cohésion Territoriale

N° d'ORDRE	DESIGNATION DE L'ORGANISME ET NOMBRE DE CONSEILLERS A DESIGNER	PERSONNES DESIGNEES	
		TITULAIRES	SUPPLEANTS
21- 2 001	<p>Agence de Dvpt et de Réservation Touristiques 19 - Conseil d'Administration de l'Arrondissement :</p> <p>Titulaires : 4 par arrondissement La Présidente de la Commission compétente du CD est Mme Agnès AUDEGUIL</p> <p>- d'USSEL</p> <p>Titulaires : 4</p>	<p>Mme Marie-Laure VIDAL (23/07/2021) M. Christophe PETIT (23/07/2021) M. Eric ZIOLO (23/07/2021) Mme Jacqueline CORNELISSEN (23/07/2021)</p>	
21- 2 002	<p>- de BRIVE-LA-GAILLARDE</p> <p>Titulaires : 4</p>	<p>Mme Ghislaine DUBOST (23/07/2021) M. Franck PEYRET (23/07/2021) Mme Frédérique MEUNIER (23/07/2021) M. Christian BOUZON (23/07/2021)</p>	
21- 2 003	<p>- de TULLE</p> <p>Titulaires : 4</p>	<p>Mme Hélène ROME (23/07/2021) M. Jean-Jacques LAUGA (23/07/2021) Mme Stéphanie VALLÉE (23/07/2021) M. Jean-François LABBAT (23/07/2021)</p>	
21- 2 004	<p>Assemblée Générale de l'Assemblée Nationale des Elus de la Montagne (A.N.E.M.)</p> <p>Titulaire : 1</p>	<p>M. Pascal COSTE (23/07/2021)</p>	

Commission de la Cohésion Territoriale

N° d'ORDRE	DESIGNATION DE L'ORGANISME ET NOMBRE DE CONSEILLERS A DESIGNER	PERSONNES DESIGNÉES	
		TITULAIRES	SUPPLEANTS
21- 2 005	Association Groupement des Autorités Responsables du Transport (G.A.R.T.) Titulaire : 1 Suppléant : 1	Mme Hélène ROME (23/07/2021)	M. Jean-Marie TAGUET (23/07/2021)
21- 2 006	Association des Gîtes de France de la Corrèze Titulaires : 2	Mme Agnès AUDEGUIL (23/07/2021) Mme Jacqueline CORNELISSEN (23/07/2021)	
21- 2 007	Chambre Départementale d'Agriculture : Commission d'établissement des listes électorales pour l'élection des membres 2 Maires désignés par le Conseil Départemental	M. Didier MARSALEIX (23/07/2021) M. Christophe ARFEUILLERE (23/07/2021)	
21- 2 008	Comité Départemental de la Santé et de la Protection Animales Titulaire : 1	Mme Hélène ROME (23/07/2021)	
21- 2 009	Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement en NOUVELLE-AQUITAINE Titulaire : 1 Suppléant : 1	Mme Rosine ROBINET (23/07/2021)	M. Christophe ARFEUILLERE (23/07/2021)
21- 2 010	Comité Régional de la Biodiversité Titulaires : 2	Mme Patricia BUISSON (23/07/2021) Mme Sophie CHAMBON (23/07/2021)	
21- 2 011	Comité Régional des Transports Titulaire : 1 Suppléant : 1	Mme Hélène ROME (23/07/2021)	M. Jean-Marie TAGUET (23/07/2021)

Commission de la Cohésion Territoriale

N° d'ORDRE	DESIGNATION DE L'ORGANISME ET NOMBRE DE CONSEILLERS A DESIGNER	PERSONNES DESIGNÉES	
		TITULAIRES	SUPPLEANTS
21- 2 012	Comité Régional du Tourisme NOUVELLE-AQUITAINE : Assemblée Générale Titulaire : 1	Mme Agnès AUDEGUIL (23/07/2021)	
21- 2 013	Comité Syndical QUALYSE Titulaires : 3 Suppléants : 3	Mme Hélène ROME (23/07/2021) M. Jean-Marie TAGUET (23/07/2021) Mme Pascale BOISSIERAS (23/07/2021)	M. Pascal COSTE (23/07/2021) M. Francis COMBY (23/07/2021) Mme Stéphanie VALLÉE (23/07/2021)
21- 2 014	Comité Syndical d'E.P.I.DOR Titulaires : 3 Suppléants : 3	M. Pascal COSTE (23/07/2021) M. Eric ZIOLO (23/07/2021) Mme Sonia TROYA (23/07/2021)	Mme Marie-Laure VIDAL (23/07/2021) Mme Ghislaine DUBOST (23/07/2021) Mme Agnès AUDEGUIL (23/07/2021)
21- 2 015	Comité Unique de Concertation (CUC) pour les territoires de projets : Titulaire : 1 Suppléant : 1 - Territoire Haute-Corrèze - Ventadour	M. Jean-Marie TAGUET (23/07/2021)	M. Christophe ARFEUILLERE (23/07/2021)
21- 2 016	- Territoire Ouest Corrèzien	M. Julien BOUNIE (23/07/2021)	M. Jean-Jacques DELPECH (23/07/2021)
21- 2 017	- Territoire Vallée de la Dordogne	Mme Ghislaine DUBOST (23/07/2021)	M. Pascal COSTE (23/07/2021)
21- 2 018	- Territoire du Pays de Tulle-Vézère-Monédières	Mme Rosine ROBINET (23/07/2021)	M. Bernard RUAL (23/07/2021)

Commission de la Cohésion Territoriale

N° d'ORDRE	DESIGNATION DE L'ORGANISME ET NOMBRE DE CONSEILLERS A DESIGNER	PERSONNES DESIGNÉES	
		TITULAIRES	SUPPLEANTS
21- 2 019	Comité d'élaboration du Plan Pluriannuel Régional de Développement Forestier (PPRDF) du Limousin Titulaire : 1 Suppléant : 1	M. Christophe PETIT (23/07/2021)	M. Didier MARSALEIX (23/07/2021)
21- 2 020	Comité de Bassin Adour Garonne Titulaire : 1	M. Pascal COSTE (23/07/2021)	
21- 2 021	Comité de Massif pour le Massif Central Titulaire : 1 Suppléant : 1	M. Christophe ARFEUILLERE (23/07/2021)	M. Pascal COSTE (23/07/2021)
21- 2 022	Comité de Surveillance du Service d'Assistance Technique aux Stations d'Épuration (S.A.T.E.S.E.) Titulaires : 2 Suppléants : 2	Mme Patricia BUISSON (23/07/2021) Mme Stéphanie VALLÉE (23/07/2021)	M. Jean-Marie TAGUET (23/07/2021) M. Anthony MONTEIL (23/07/2021)
21- 2 023	Comité de gestion des risques d'inondation territoire à risques importants Tulle, Brive et Terrasson Titulaire : 1	M. Jean-Jacques DELPECH (23/07/2021)	

Commission de la Cohésion Territoriale

N° d'ORDRE	DESIGNATION DE L'ORGANISME ET NOMBRE DE CONSEILLERS A DESIGNER	PERSONNES DESIGNÉES	
		TITULAIRES	SUPPLEANTS
21- 2 024	Comité du Syndicat Départemental d'Abattage Titulaires : 7	M. Pascal COSTE (23/07/2021) Mme Hélène ROME (23/07/2021) Mme Patricia BUISSON (23/07/2021) M. Laurent DARTHOU (23/07/2021) M. Christophe ARFEUILLERE (23/07/2021) M. Christian BOUZON (23/07/2021) M. Jean-François LABBAT (23/07/2021)	
21- 2 025	Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité (C.C.D.S.A.) Titulaires : 3 Suppléants : 3	M. Laurent DARTHOU (23/07/2021) M. Jean-Jacques LAUGA (23/07/2021) M. Christian BOUZON (23/07/2021)	M. Jean-Marie TAGUET (23/07/2021) Mme Marilou PADILLA-RATELADE (23/07/2021) M. Anthony MONTEIL (23/07/2021)
21- 2 026	Commission Consultative de l'Environnement de l'Aéroport de BRIVE-LA- GAILLARDE Titulaire : 1 Suppléant : 1	Mme Sophie CHAMBON (23/07/2021)	Mme Frédérique MEUNIER (23/07/2021)
21- 2 027	Commission Dptale chargée d'établir la liste départementale des Commissaires Enquêteurs Titulaire : 1	M. Jean-Jacques DELPECH (23/07/2021)	

Commission de la Cohésion Territoriale

N° d'ORDRE	DESIGNATION DE L'ORGANISME ET NOMBRE DE CONSEILLERS A DESIGNER	PERSONNES DESIGNÉES	
		TITULAIRES	SUPPLEANTS
21- 2 028	Commission Départementale d'Adaptation du Commerce Rural Titulaires : 4 Suppléants : 4	Mme Marie-Laure VIDAL (23/07/2021) M. Didier MARSALEIX (23/07/2021) Mme Jacqueline CORNELISSEN (23/07/2021) M. Bernard COMBES (23/07/2021)	M. Eric ZIOLO (23/07/2021) M. Christophe PETIT (23/07/2021) Mme Agnès AUDEGUIL (23/07/2021) M. Jean-François LABBAT (23/07/2021)
21- 2 029	Commission Départementale d'Aménagement Foncier Titulaires : 4 Suppléants : 4	Mme Marie-Laure VIDAL (23/07/2021) M. Didier MARSALEIX (23/07/2021) Mme Jacqueline CORNELISSEN (23/07/2021) M. Bernard COMBES (23/07/2021)	M. Eric ZIOLO (23/07/2021) M. Christophe PETIT (23/07/2021) Mme Agnès AUDEGUIL (23/07/2021) M. Jean-François LABBAT (23/07/2021)
21- 2 030	Commission Départementale d'Organisation et de Modernisation des Services Publics Titulaire : 1 Suppléant : 1	M. Christophe ARFEUILLERE (23/07/2021)	M. Julien BOUNIE (23/07/2021)
21- 2 031	Commission Départementale d'Orientation Agricole Titulaire : 1	Mme Hélène ROME (23/07/2021)	
21- 2 032	Commission Départementale de Coopération Intercommunale (C.D.C.I.) : commission électorale Titulaire : 1	M. Pascal COSTE (23/07/2021)	

Commission de la Cohésion Territoriale

N° d'ORDRE	DESIGNATION DE L'ORGANISME ET NOMBRE DE CONSEILLERS A DESIGNER	PERSONNES DESIGNÉES	
		TITULAIRES	SUPPLEANTS
21- 2 033	Commission Départementale de la Coopération Intercommunale (C.D.C.I.) (Article L. 5211-43 du Code Général des Collectivités Territoriales - Election à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne). Titulaires : 4 Liste complémentaire : 2	M. Pascal COSTE (23/07/2021) M. Julien BOUNIE (23/07/2021) Mme Patricia BUISSON (23/07/2021) Mme Jacqueline CORNELISSEN (23/07/2021) Mme Emilie BOUCHETEIL (23/07/2021) Mme Pascale BOISSIERAS (23/07/2021)	
21- 2 034	Commission Départementale de la Présence Postale Territoriale Titulaires : 2 Suppléants : 2	Mme Jacqueline CORNELISSEN (23/07/2021) M. Eric ZIOLO (23/07/2021)	Mme Marie-Laure VIDAL (23/07/2021) M. Christophe PETIT (23/07/2021)
21- 2 035	Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) Titulaire : 1 Suppléant : 1	Mme Patricia BUISSON (23/07/2021)	M. Julien BOUNIE (23/07/2021)
21- 2 036	Commission Départementale de la Sécurité Routière Titulaires : 2 Suppléants : 2	M. Jean-Marie TAGUET (23/07/2021) M. Jean-Jacques LAUGA (23/07/2021)	M. Julien BOUNIE (23/07/2021) M. Christophe ARFEUILLERE (23/07/2021)

Commission de la Cohésion Territoriale

N° d'ORDRE	DESIGNATION DE L'ORGANISME ET NOMBRE DE CONSEILLERS A DESIGNER	PERSONNES DESIGNÉES	
		TITULAIRES	SUPPLEANTS
21- 2 037	Commission Départementale de la nature, des paysages et des sites : - Formation dite "de la faune sauvage captive" Titulaire : 1 Suppléant : 1	Mme Agnès AUDEGUIL (23/07/2021)	Mme Patricia BUISSON (23/07/2021)
21- 2 038	- Formation dite "de la nature" Titulaire : 1 Suppléant : 1	Mme Agnès AUDEGUIL (23/07/2021)	Mme Patricia BUISSON (23/07/2021)
21- 2 039	- Formation dite "de la publicité" Titulaire : 1 Suppléant : 1	Mme Agnès AUDEGUIL (23/07/2021)	Mme Patricia BUISSON (23/07/2021)
21- 2 040	- Formation dite "des carrières" Titulaires : 2 Suppléants : 2	Mme Rosine ROBINET (23/07/2021) M. Jean-Jacques DELPECH (23/07/2021)	M. Jean-Marie TAGUET (23/07/2021) M. Sébastien DUCHAMP (23/07/2021)
21- 2 041	- Formation dite "des sites et paysages" Titulaire : 1 Suppléant : 1	Mme Agnès AUDEGUIL (23/07/2021)	Mme Patricia BUISSON (23/07/2021)
21- 2 042	- Formation dite "des unités touristiques nouvelles" Titulaires : 2 Suppléants : 2	Mme Agnès AUDEGUIL (23/07/2021) M. Eric ZIOLO (23/07/2021)	Mme Marie-Laure VIDAL (23/07/2021) M. Christian BOUZON (23/07/2021)
21- 2 043	Commission Départementale des Risques Naturels Majeurs (C.D.R.N.M.) Titulaire : 1 Suppléant : 1	M. Jean-Jacques DELPECH (23/07/2021)	Mme Rosine ROBINET (23/07/2021)

Commission de la Cohésion Territoriale

N° d'ORDRE	DESIGNATION DE L'ORGANISME ET NOMBRE DE CONSEILLERS A DESIGNER	PERSONNES DESIGNÉES	
		TITULAIRES	SUPPLEANTS
21- 2 044	Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) de la Creuse Titulaire : 1	M. Christophe PETIT (23/07/2021)	
21- 2 045	Commission Locale de l'Eau du SAGE bassin versant Dordogne amont des sources à LIMEUIL Titulaires : 2	M. Pascal COSTE (23/07/2021) Mme Ghislaine DUBOST (23/07/2021)	
21- 2 046	Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Amgt et de Gestion des Eaux (SAGE) ISLE-DRONNE Titulaire : 1	M. Francis COMBY (23/07/2021)	
21- 2 047	Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagt et de Gestion de l'Eau (SAGE) du Bassin de la VIENNE Titulaire : 1	M. Christophe PETIT (23/07/2021)	
21- 2 048	Commission Locale de l'Eau pour l'élaboration du Schéma d'Amgt et de Gestion des Eaux VEZERE-CORREZE Titulaires : 2	M. Jean-Jacques DELPECH (23/07/2021) M. Jean-Jacques LAUGA (23/07/2021)	
21- 2 049	Commission Régionale de la Forêt et des Produits Forestiers Titulaire : 1	M. Christophe PETIT (23/07/2021)	

Commission de la Cohésion Territoriale

N° d'ORDRE	DESIGNATION DE L'ORGANISME ET NOMBRE DE CONSEILLERS A DESIGNER	PERSONNES DESIGNÉES	
		TITULAIRES	SUPPLEANTS
21- 2 050	Commission de médiation - droit au logement opposable (loi DALO) Titulaire : 1 Supplément : 1	Mme Rosine ROBINET (23/07/2021)	Mme Annick TAYSSE (23/07/2021)
21- 2 051	Commission de suivi de site (CSS) de l'usine d'incinération et d'OM de ROSIERS D'EGLETONS Titulaire : 1 Supplément : 1	Mme Agnès AUDEGUIL (23/07/2021)	M. Jean-Marie TAGUET (23/07/2021)
21- 2 052	Commission de suivi de site de l'entreprise AMOVEO Titulaire : 1 Supplément : 1	M. Jean-Marie TAGUET (23/07/2021)	Mme Stéphanie VALLÉE (23/07/2021)
21- 2 053	Commission de suivi de site du dépôt Butagaz de BRIVE-LA-GAILLARDE Titulaires : 2 Suppléments : 2	M. Franck PEYRET (23/07/2021) Mme Audrey BARTOUT (23/07/2021)	M. Gérard SOLER (23/07/2021) M. Philippe LESCURE (23/07/2021)
21- 2 054	Commission de suivi du Centre d'Enfouissement de Perbousie - BRIVE-LA-GAILLARDE Titulaire : 1 Supplément : 1	M. Franck PEYRET (23/07/2021)	Mme Audrey BARTOUT (23/07/2021)
21- 2 055	Commission de surveillance des anciennes mines d'uranium Titulaire : 1 Supplément : 1	M. Jean-Marie TAGUET (23/07/2021)	Mme Stéphanie VALLÉE (23/07/2021)

Commission de la Cohésion Territoriale

N° d'ORDRE	DESIGNATION DE L'ORGANISME ET NOMBRE DE CONSEILLERS A DESIGNER	PERSONNES DESIGNÉES	
		TITULAIRES	SUPPLEANTS
21- 2 056	Commission spécialisée de coordination des actions de prévention des expulsions locatives (CCAPEX) Titulaire : 1 Suppléant : 1	Mme Rosine ROBINET (23/07/2021)	M. Anthony MONTEIL (23/07/2021)
21- 2 057	Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST) Titulaires : 2 Suppléants : 2	M. Jean-Marie TAGUET (23/07/2021) Mme Patricia BUISSON (23/07/2021)	M. Jean-Jacques DELPECH (23/07/2021) M. Didier MARSALEIX (23/07/2021)
21- 2 058	Conseil Régional d'Orientation de la Politique Sanitaire Animale et Végétale (CROPSAV) : - la Formation Plénière Titulaire : 1	Mme Hélène ROME (23/07/2021)	
21- 2 059	- la Section Animale Titulaire : 1	Mme Hélène ROME (23/07/2021)	
21- 2 060	- la Section Végétale Titulaire : 1	Mme Hélène ROME (23/07/2021)	

Commission de la Cohésion Territoriale

N° d'ORDRE	DESIGNATION DE L'ORGANISME ET NOMBRE DE CONSEILLERS A DESIGNER	PERSONNES DESIGNEES	
		TITULAIRES	SUPPLEANTS
21- 2 061	Conseil d'Administration de Corrèze Ingénierie Titulaires : 8 Suppléants : 4	M. Christophe PETIT (23/07/2021) M. Eric ZIOLO (23/07/2021) M. Jean-Jacques LAUGA (23/07/2021) M. Jean-Marie TAGUET (23/07/2021) M. Christophe ARFEUILLERE (23/07/2021) M. Francis COMBY (23/07/2021) Mme Stéphanie VALLÉE (23/07/2021) Mme Pascale BOISSIERAS (23/07/2021)	Mme Jacqueline CORNELISSEN (23/07/2021) Mme Frédérique MEUNIER (23/07/2021) Mme Sophie CHAMBON (23/07/2021) M. Anthony MONTEIL (23/07/2021)
21- 2 062	Conseil d'Administration de SOLIHA Limousin Titulaire : 1	Mme Rosine ROBINET (23/07/2021)	
21- 2 063	Conseil d'Administration de l'Association IMPACT Pépinière d'entreprises Titulaire : 1 Suppléant : 1	Mme Stéphanie VALLÉE (23/07/2021)	M. Jean-François LABBAT (23/07/2021)
21- 2 064	Conseil d'Administration de l'Association d'Aide aux Familles en Difficulté de Logement (AFADIL) Titulaires : 2	Mme Rosine ROBINET (23/07/2021) M. Eric ZIOLO (23/07/2021)	

Commission de la Cohésion Territoriale

N° d'ORDRE	DESIGNATION DE L'ORGANISME ET NOMBRE DE CONSEILLERS A DESIGNER	PERSONNES DESIGNÉES	
		TITULAIRES	SUPPLEANTS
21- 2 065	Conseil d'Administration de l'Association de Valorisation et d'Aménagement de la RIVIERE DORDOGNE Titulaires : 8	M. Pascal COSTE (23/07/2021) Mme Ghislaine DUBOST (23/07/2021) Mme Marie-Laure VIDAL (23/07/2021) M. Eric ZIOLO (23/07/2021) Mme Agnès AUDEGUIL (23/07/2021) M. Jean-Marie TAGUET (23/07/2021) Mme Sonia TROYA (23/07/2021) M. Sébastien DUCHAMP (23/07/2021)	
21- 2 066	Conseil d'Administration de l'entreprise NOALIS Titulaire : 1	Mme Rosine ROBINET (23/07/2021)	
21- 2 067	Conseil d'Administration de la SAFER NOUVELLE-AQUITAINE Titulaire : 1	Mme Hélène ROME (23/07/2021)	
21- 2 068	Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) Titulaires : 7 dont 4 élus municipaux	<u>Conseillers Départementaux</u> Mme Valérie TAURISSON (23/07/2021) M. Jean-Jacques DELPECH (23/07/2021) Mme Pascale BOISSIERAS (23/07/2021) <u>Elus Municipaux</u> Mme Danielle COULAUD (23/07/2021) Mme Florence DUCLOS (23/07/2021) Mme Sabine BOSSELUT (23/07/2021) M. Michel AUDEBERT (23/07/2021)	

Commission de la Cohésion Territoriale

N° d'ORDRE	DESIGNATION DE L'ORGANISME ET NOMBRE DE CONSEILLERS A DESIGNER	PERSONNES DESIGNÉES	
		TITULAIRES	SUPPLEANTS
21- 2 069	Conseil d'administration de l'Association Initiative Corrèze Titulaire : 1	M. Gérard SOLER (23/07/2021)	
21- 2 070	Conseil de Rivages des Lacs au Conservatoire du Littoral Titulaire : 1 Suppléant : 1	M. Eric ZIOLO (23/07/2021)	Mme Marie-Laure VIDAL (23/07/2021)
21- 2 071	Corrèze Equipement - Assemblée Générale (représentant de l'actionnaire du Département à l'AG de la SEM) Titulaire : 1	M. Pascal COSTE (23/07/2021)	
21- 2 072	- Conseil d'Administration (administrateurs au CA de la SEM) Titulaires : 7	M. Francis COMBY (23/07/2021) M. Christophe ARFEUILLERE (23/07/2021) M. Franck PEYRET (23/07/2021) M. Jean-Jacques DELPECH (23/07/2021) Mme Jacqueline CORNELISSEN (23/07/2021) Mme Stéphanie VALLÉE (23/07/2021) Mme Pascale BOISSIERAS (23/07/2021)	
21- 2 073	Etablissement Public Foncier (EPF) de NOUVELLE-AQUITAINE Titulaire : 1 Suppléant : 1	M. Christophe ARFEUILLERE (23/07/2021)	Mme Rosine ROBINET (23/07/2021)

Commission de la Cohésion Territoriale

N° d'ORDRE	DESIGNATION DE L'ORGANISME ET NOMBRE DE CONSEILLERS A DESIGNER	PERSONNES DESIGNÉES	
		TITULAIRES	SUPPLEANTS
21- 2 074	Groupement Syndical Forestier des Agriers Titulaires : 3	M. Christophe ARFEUILLERE (23/07/2021) Mme Marilou PADILLA-RATELADE (23/07/2021) M. Christian BOUZON (23/07/2021)	
21- 2 075	Groupement Syndical Forestier du Mont Bessou Titulaires : 3	M. Christophe PETIT (23/07/2021) Mme Jacqueline CORNELISSEN (23/07/2021) M. Christian BOUZON (23/07/2021)	
21- 2 076	LIMAIR : la surveillance de l'air en Limousin Titulaire : 1	M. Christophe PETIT (23/07/2021)	
21- 2 077	Label Départemental des Villes et Villages fleuris Titulaires : 2 Personnalité qualifiée : 1	<u>Conseillers Départementaux</u> Mme Marie-Laure VIDAL (23/07/2021) Mme Audrey BARTOUT (23/07/2021) <u>Personnalité Qualifiée</u> Mme Annie QUEYREL PEYRAMAURE (23/07/2021)	
21- 2 078	Label Régional des Villes et des Villages fleuris Titulaire : 1	Mme Marie-Laure VIDAL (23/07/2021)	

Commission de la Cohésion Territoriale

N° d'ORDRE	DESIGNATION DE L'ORGANISME ET NOMBRE DE CONSEILLERS A DESIGNER	PERSONNES DESIGNÉES	
		TITULAIRES	SUPPLEANTS
21- 2 079	Maison Aquitaine NOUVELLE-AQUITAINE : - Comité d'Orientation de la SEM Titulaire : 1 Suppléant : 1	M. Francis COMBY (23/07/2021)	M. Franck PEYRET (23/07/2021)
21- 2 080	NAME - NOUVELLE-AQUITAINE Mobilité Titulaire : 1 Suppléant : 1	Mme Hélène ROME (23/07/2021)	Mme Patricia BUISSON (23/07/2021)
21- 2 081	Natura 2000 - Comité de Pilotage Titulaire : 1 Suppléant : 1	Mme Patricia BUISSON (23/07/2021)	M. Jean-Marie TAGUET (23/07/2021)
21- 2 082	- Comité de Pilotage chargé de l'animation du site Natura 2000 "Vallée de la Dordogne" Titulaire : 1	M. Pascal COSTE (23/07/2021)	
21- 2 083	Observatoire Départemental d'Equipement Commercial Titulaires : 2 Suppléants : 2	M. Franck PEYRET (23/07/2021) M. Laurent DARTHOU (23/07/2021)	M. Eric ZIOLO (23/07/2021) M. Jean-François LABBAT (23/07/2021)
21- 2 084	Plan Dptal d'Action Logement et Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) - Cté responsable Titulaire : 1 Suppléant : 1	Mme Rosine ROBINET (23/07/2021)	M. Christophe ARFEUILLERE (23/07/2021)

Commission de la Cohésion Territoriale

N° d'ORDRE	DESIGNATION DE L'ORGANISME ET NOMBRE DE CONSEILLERS A DESIGNER	PERSONNES DESIGNÉES	
		TITULAIRES	SUPPLEANTS
21- 2 085	Salon de l'Agriculture NOUVELLE-AQUITAINE et Aquitanima : assemblées générales Titulaire : 1	Mme Hélène ROME (23/07/2021)	
21- 2 086	Société d'Economie Mixte "UZERCHE Territoire d'Energies Positives" Titulaire : 1	Mme Rosine ROBINET (23/07/2021)	
21- 2 087	Société d'Equipement du Limousin (S.E.L.I.) Titulaire : 1 Suppléant : 1	M. Christophe ARFEUILLERE (23/07/2021)	M. Francis COMBY (23/07/2021)
21- 2 088	Syndicat Mixte DORSAL Titulaires : 3 Suppléants : 3	Mme Patricia BUISSON (23/07/2021) Mme Hélène ROME (23/07/2021) Mme Stéphanie VALLÉE (23/07/2021)	M. Christophe PETIT (23/07/2021) M. Jean-Marie TAGUET (23/07/2021) M. Bernard COMBES (23/07/2021)
21- 2 089	Syndicat Mixte de l'Aménagement Touristique du Lac de BORT Titulaires : 3 Suppléants : 3	Mme Marie-Laure VIDAL (23/07/2021) Mme Agnès AUDEGUIL (23/07/2021) M. Christian BOUZON (23/07/2021)	M. Christophe ARFEUILLERE (23/07/2021) Mme Marilou PADILLA-RATELADE (23/07/2021) Mme Sonia TROYA (23/07/2021)

Commission de la Cohésion Territoriale

N° d'ORDRE	DESIGNATION DE L'ORGANISME ET NOMBRE DE CONSEILLERS A DESIGNER	PERSONNES DESIGNÉES	
		TITULAIRES	SUPPLEANTS
21- 2 090	Syndicat Mixte de l'aérodrome de BRIVE-SOULLAC Titulaires : 4 Suppléants : 4	M. Pascal COSTE (23/07/2021) Mme Frédérique MEUNIER (23/07/2021) M. Francis COMBY (23/07/2021) Mme Pascale BOISSIERAS (23/07/2021)	M. Philippe LESCURE (23/07/2021) M. Jean-Jacques DELPECH (23/07/2021) M. Gérard SOLER (23/07/2021) M. Christian BOUZON (23/07/2021)
21- 2 091	Syndicat Mixte du Grand Site de Collonges-la-Rouge - Turenne Titulaires : 2 Suppléants : 2	M. Pascal COSTE (23/07/2021) Mme Sophie CHAMBON (23/07/2021)	Mme Ghislaine DUBOST (23/07/2021) M. Jean-Jacques DELPECH (23/07/2021)
21- 2 092	Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin Titulaires : 8 Suppléants : 8	M. Christophe ARFEUILLERE (23/07/2021) Mme Marilou PADILLA-RATELADE (23/07/2021) M. Eric ZIOLO (23/07/2021) Mme Marie-Laure VIDAL (23/07/2021) M. Christophe PETIT (23/07/2021) Mme Jacqueline CORNELISSEN (23/07/2021) M. Jean-Marie TAGUET (23/07/2021) M. Jean-François LABBAT (23/07/2021)	Mme Hélène ROME (23/07/2021) M. Jean-Jacques LAUGA (23/07/2021) Mme Agnès AUDEGUIL (23/07/2021) M. Julien BOUNIE (23/07/2021) Mme Patricia BUISSON (23/07/2021) M. Didier MARSALÉIX (23/07/2021) M. Francis COMBY (23/07/2021) M. Anthony MONTEIL (23/07/2021)

Commission de la Cohésion Territoriale

N° d'ORDRE	DESIGNATION DE L'ORGANISME ET NOMBRE DE CONSEILLERS A DESIGNER	PERSONNES DESIGNÉES	
		TITULAIRES	SUPPLEANTS
21- 2 093	TERRITOIRES 19 (SEM 19) : - Assemblée Générale Titulaire : 1	M. Christophe ARFEUILLERE (23/07/2021)	
21- 2 094	- Conseil d'Administration Titulaire : 1	M. Christophe ARFEUILLERE (23/07/2021)	
21- 2 095	Transport de bois ronds : instance de médiation Titulaire : 1 Suppléant : 1	M. Christophe PETIT (23/07/2021)	Mme Jacqueline CORNELISSEN (23/07/2021)

Commission des Finances, des Affaires Générales et de la Transition Écologique

N° d'ORDRE	DESIGNATION DE L'ORGANISME ET NOMBRE DE CONSEILLERS A DESIGNER	PERSONNES DESIGNÉES	
		TITULAIRES	SUPPLEANTS
21- 3 001	Commission Consultative Paritaire Départementale des assistants maternels et familiaux Titulaires : 2 Suppléants : 2	Mme Ghislaine DUBOST (23/07/2021) Mme Audrey BARTOUT (23/07/2021)	Mme Marilou PADILLA-RATELADE (23/07/2021) Mme Sophie CHAMBON (23/07/2021)
21- 3 002	Commission Départementale chargée de dresser la liste annuelle du jury d'assises 2020-2021 Titulaires : 5 Suppléants : 3	M. Franck PEYRET (23/07/2021) M. Jean-Jacques LAUGA (23/07/2021) Mme Audrey BARTOUT (23/07/2021) Mme Stéphanie VALLÉE (23/07/2021) Mme Emilie BOUCHETEIL (23/07/2021)	Mme Valérie TAURISSON (23/07/2021) Mme Rosine ROBINET (23/07/2021) M. Christian BOUZON (23/07/2021)
21- 3 003	Commission Départementale de Réforme des Agents des Collectivités Locales Titulaires : 2 Suppléants : 2	Mme Ghislaine DUBOST (23/07/2021) M. Franck PEYRET (23/07/2021)	M. Francis COMBY (23/07/2021) M. Julien BOUNIE (23/07/2021)
21- 3 004	Commission Départementale des Valeurs Locatives Titulaires : 2	M. Francis COMBY (23/07/2021) M. Julien BOUNIE (23/07/2021)	
21- 3 005	Conseil Départemental de la Sécurité Civile Titulaires : 3 Suppléants : 3	M. Jean-Jacques LAUGA (23/07/2021) M. Laurent DARTHOU (23/07/2021) M. Bernard COMBES (23/07/2021)	M. Jean-Marie TAGUET (23/07/2021) M. Julien BOUNIE (23/07/2021) M. Sébastien DUCHAMP (23/07/2021)
21- 3 006	Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Corrèze Titulaires : 2 Suppléants : 2	Mme Ghislaine DUBOST (23/07/2021) M. Franck PEYRET (23/07/2021)	M. Francis COMBY (23/07/2021) M. Julien BOUNIE (23/07/2021)

Commission des Finances, des Affaires Générales et de la Transition Écologique

N° d'ORDRE	DESIGNATION DE L'ORGANISME ET NOMBRE DE CONSEILLERS A DESIGNER	PERSONNES DESIGNÉES	
		TITULAIRES	SUPPLEANTS
21- 3 007	Conseil d'administration de la Société Energies des Territoires Titulaire : 1 Suppléant : 1	Mme Patricia BUISSON (23/07/2021)	M. Jean-Marie TAGUET (23/07/2021)
21- 3 008	Conseil de Discipline de Recours de la Fonction Publique Territoriale Région NOUVELLE-AQUITAINE Titulaires : 3 (destinés à être soumis à tirage au sort)	Mme Ghislaine DUBOST (23/07/2021) M. Franck PEYRET (23/07/2021) M. Francis COMBY (23/07/2021)	
21- 3 009	Corrèze Energies Développement : conseil d'administration Titulaire : 1 Suppléant : 1	Mme Patricia BUISSON (23/07/2021)	M. Jean-Marie TAGUET (23/07/2021)
21- 3 010	Corrèze Energies Renouvelables - Société d'Economie Mixte : - Assemblée Générale (représentant de l'actionnaire du Département à l'AG de la SEM) Titulaire : 1	M. Pascal COSTE (23/07/2021)	
21- 3 011	- Conseil d'Administration (administrateurs au CA de la SEM) Titulaires : 6	M. Pascal COSTE (23/07/2021) Mme Patricia BUISSON (23/07/2021) M. Jean-Marie TAGUET (23/07/2021) M. Francis COMBY (23/07/2021) Mme Sophie CHAMBON (23/07/2021) M. Christian BOUZON (23/07/2021)	